

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1368

2 juillet 2010

SOMMAIRE

Absolute Ventures S.C.A.	65654	IBM Services Financial Sector Luxembourg	
Alpet S.A.	65634	S.à r.l.	65659
Alphagest s.à r.l.	65635	IH International S.A.	65647
Audio Visual Productions S.A., en abrégé		Immobilier Fashion S.A.	65660
A.V.P.	65619	Immobilière Interfiduciaire	65659
Brussels Airport Investments S.à r.l.	65635	IMMO Gérance Lux S.A.	65653
Bureau & Computercenter S.A.	65641	Industrie de la Construction S.A.	65660
Camaran Invest S.A.	65641	Innova Financial Holding S.à r.l.	65642
Capform S.à r.l.	65645	Inn Side Hotel (Luxembourg) S.A.	65658
CFC Reinsurance S.A.	65634	KFC Holding S.à r.l.	65619
CMT SA	65635	KHEPHREN Daux Invest S.C.A.	65622
CP-BK Reinsurance S.A.	65646	KPI Residential Property 9 S.à r.l.	65661
DAM Capital S.à r.l.	65618	Légère Hotel Luxembourg S.A.	65658
Delima S.A.	65647	LLtd 2 S.à r.l.	65662
EIFEL - HAUS, Luxemburg S.A.	65652	Macquarie Strategic Storage Facilities Hol-	
Erei SA	65653	dings S.à r.l.	65661
Eurfin S.A.	65619	Malaka International S.A.	65661
Financial Services S.à r.l.	65647	Montaigne Consulting S.à r.l.	65618
Firman Luxembourg S.A.	65660	Polma 2 S.A.	65634
Fondation FNEL	65636	Polma 2 S.A.	65620
FW Holdings S.à r.l.	65657	Polma 2 S.A.	65622
FW Investment Holdings S.à r.l.	65646	Springwater Holdings S.à r.l.	65664
Gestesa International Investissements S.à		The European Fund For Southeast Europe	
r.l.	65640	S.A., SICAV-SIF	65645
Ginge - Kerr - Luxembourg S.A.	65658	Trican Well Service Ltd., Luxembourg	
HSH Real Estate Lux S.à r.l.	65659	Branch	65648
Hutchison Whampoa Europe Investments		Uruz S. à r.l.	65620
S.à r.l.	65658		

DAM Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 98.197.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 26 mai 2010 que:

- M. Chlodwig Reuter, gérant de classe B de la Société, demeurant professionnellement à 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; et

- M. Dirk Van Daele, gérant de classe B de la Société, demeurant professionnellement à 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,

ont démissionné en tant que gérants de la Société avec effet au 26 mai 2010.

Il résulte également que:

- M. Rüdiger Rass, manager, né le 17 novembre 1967 à Darmstadt, demeurant à Kaiserstraße 16, 60311 Frankfurt am Main, Allemagne, est nommé gérant de classe B de la Société avec effet au 26 mai 2010 pour une période illimitée; et

- M. Stephan Klier, manager, né le 23 décembre 1962 à Siegburg, demeurant à Klarastraße 16, 60433 Frankfurt, Allemagne, est nommé gérant de classe B de la Société avec effet au 26 mai 2010 pour une période illimitée.

Suite à ce qui précède, le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- M. Gordon Tichell, gérant de classe A

- M. Steven Cohen, gérant de classe A

- M. Rüdiger Rass, gérant de classe B

- M. Stephan Klier, gérant de classe B

- M. Paul Mousel, gérant de classe C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010..

Pour la Société

Gordon Tichell

Référence de publication: 2010059108/29.

(100073503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Montaigne Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.447.

EXTRAIT

Nous vous informons que les coordonnées de Mme Martia Martensson, gérante de la Société, sont erronées. Les données correctes sont:

Nom: Marita Stolpe Mårtensson.

Née le: 03/08/1950

Lieu de naissance: Johanneberg, Suède

Domicile: Domaine Du Grand Duc, 4 av Montaigne, 06210 Mandelieu, France.

Nous vous informons que les coordonnées de Mme Marita Martensson, associé de la Société, sont erronées. Les données correctes sont:

Nom: Marita Stolpe Mårtensson.

Née le: 03/08/1950

Lieu de naissance: Johanneberg, Suède

Domicile: Domaine Du Grand Duc, 4 av Montaigne, 06210 Mandelieu, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010059746/25.

(100074568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Audio Visual Productions S.A., en abrégé A.V.P., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 91.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010059573/10.

(100074447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

KFC Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.004,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 145.701.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010059632/17.

(100074427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Eurfin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 37.935.

CLOTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société "EURFIN S.A.", reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 mai 2010, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 mai 2010. Relation: EAC/2010/5629.

- que la société "EURFIN S.A." (la "Société"), société anonyme, établie et ayant son siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 37935,

constituée suivant acte notarié du 14 août 1994 et publié au Mémorial C numéro 377 du 10 octobre 1991; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 21 juin 1994 et publié au Mémorial C numéro 410 du 20 octobre 1994,

se trouve à partir de la date du 7 mai 2010 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 21 décembre 2001 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mai 2010.

Référence de publication: 2010059783/27.

(100074408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Polma 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 115.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Pour POLMA 2 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Christine RACOT / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010059661/15.

(100074559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Uruz S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 30, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 153.420.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-septième jour de mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Martine BERDOT, esthéticienne, née le 26 juin 1954 à Virton (B), demeurant à L-8824 Perlé, 4 rue Haute.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un institut de beauté et centre de bien être et d'amaigrissement.

La société pourra s'intéresser par toute voie dans toutes activités, affaires, entreprises ou sociétés poursuivant un objet identique, analogue, similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser la réalisation, l'extension ou le développement.

La société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, mobilière et immobilières estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de URUZ S. à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Strassen. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.- Euros), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- Euros) chacune.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 7. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit, Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 9. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2010.

Art. 11. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 12. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 13. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 14. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 15. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition Générale

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Souscription et Libération

La comparante, Madame Martine BERDOT, précitée a souscrit les cent (100) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000,- Euros).

Résolutions de l'associé unique

Ensuite, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Madame Martine BERDOT, précitée, esthéticienne, née le 26 juin 1954 à Virton (B), demeurant 4 rue Haute L-8824 Perlé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique. A ce titre il se voit attribuer un droit de signature exclusif dans le cadre de l'exercice de son mandat.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

30, rue des Romains, L-8041 Strassen.

Le notaire instrumentant a rendu la comparante attentive au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Martine Berdot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 mai 2010. LAC / 2010 / 23633. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Releveur (signé): Francis Sandt.

- Pour expédition conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010064498/93.

(100079428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Polma 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 115.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Pour POLMA 2 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Christine RACOT / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010059662/15.

(100074565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

KHEPHREN Daux Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.424.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty third of the month of April.

Before us Maître Frank MOLITOR, notary residing in Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) KHEPHREN Management (Luxembourg) S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 137.249, as actionnaire commandité (the "Unlimited Shareholder"), represented by Mr. Yves Deschenaux, residing professionally in Luxembourg.

2) Mr. Yves Deschenaux, born on 4 February 1958, in Luxembourg, residing professionally in 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as actionnaire commanditaire.

3) Mr. Patrick Léonard, born on 26 May 1960, in Antwerpen, residing professionally in 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as actionnaire commanditaire (together with Mr Yves Deschenaux the "Limited Shareholders").

The proxy(ies) given, signed "ne varietur" by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in their respective capacities, have requested the notary to state as follows the Articles of a "société en commandite par actions" which they form between themselves:

Chapter I. Form, Corporate Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of Shares thereafter a société en commandite par actions which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

The Company will exist under the corporate name of "KHEPHREN Daux Invest S.C.A.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

If and to the extent permitted by the law, the registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have

no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Objectives. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or derivative, instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may from time to time borrow in any form (and in any event by public or private placement), and draw, make, accept, endorse, execute and issue promissory notes, drafts, bills of exchange, warrants, bonds, debentures and other negotiable or non-negotiable instruments and evidence of indebtedness.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose including without limitation the acceptance of a mandate of liquidator in respect of any company of the group to which the Company belongs.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company shall not be dissolved in case the Unlimited Shareholder resigns or is removed as Manager, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business.

In such circumstances, article 28 shall apply.

Chapter II. Corporate Capital, Distribution Rights of Shares, Redemption of Shares

Art. 5. Corporate Capital. The capital of the Company shall be represented by two classes of shares (each a "Class"), namely management shares (actions de commandité) held by the Manager as unlimited shareholder (actionnaire commandité) (the "Management Shares") and ordinary shares (actions de commanditaire) held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) (the "Ordinary Shares") of the Company.

The extraordinary general meetings of the shareholders can decide to create different classes of ordinary shares namely the class A shares and the class B shares.

The Company has an issued share capital of thirty one thousand Euro (EUR 31,000) divided into thirty (30) Ordinary Shares with a nominal value of one thousand Euro (€ 1, 000) each and one (1) Management Share with a par value of one thousand Euro (€ 1,000), which were fully subscribed by the shareholders.

The Management Share shall be held by KHEPHREN Management (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as Unlimited Shareholder (actionnaire commandité) ("Khephren Management") which will therefore act as Manager of the Company.

Art. 6. Net Profits, Legal Reserve, Distribution Rights of Shares. The audited unconsolidated profits in respect of each financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

From the net profits thus determined, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's subscribed share capital.

The balance of net profits is available for distribution to the Shareholders.

Interim dividends may, subject to the conditions set forth by the Law, be paid out upon the decision of the Manager.

Art. 7. Form of Shares, Certificates. All Shares are issued in registered form only.

All Shares of the Company shall be registered in the Register, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company; such Register shall contain the name of each holder, its registered office, the number of Shares held by it and the class to which they belong (if any).

Share certificates shall be issued at the request of Shareholders only and shall indicate the Shares held by such Shareholder and be signed by the Manager. Such signature may be either manual, or printed, or by facsimile.

Every transfer of Shares shall be entered in the Register. Transfers of Shares shall be effected by delivering the certificate or certificates issued in relation to the Shares to the Company (if any) along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the relevant register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

The Company will recognise only one holder for each Share of the Company. In the event of a joint ownership or bare ownership and usufruct or pledge or attachment, the Company may suspend the exercise of any right pertaining to

the relevant Share until one person shall have been designated to represent the joint owners or bareowners and usufructuaries or pledgors and pledgees or attaching creditors and attached Shareholders vis-à-vis the Company.

If any Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that its share certificate has been mislaid, lost, stolen or destroyed, then, at its request, a duplicate certificate may be issued under such conditions (including as-to indemnification) as the Company may determine to be given for the benefit of the Company subject to applicable provisions of law.

Mutilated share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated certificates shall be delivered to the Company and shall be cancelled immediately.

The Company may repurchase its Ordinary Shares subject to the conditions provided for by the Law.

Art. 8. Liability of the Unlimited Shareholder and of the Limited Shareholders. The Unlimited Shareholder shall be jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders and shall in that capacity only be liable for payment to the Company of the par value and if applicable the issue premium of the Shares they subscribe for and hold.

Chapter III. Management, Supervisory Board

Art. 9. Management. The Company shall be managed by Khephren Management (herein referred to as the "Manager"). The Manager may not be removed from its capacity as manager of the Company without its consent.

Art. 10. Powers of the Manager. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition of the Company. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of Shareholders are within the powers of the Manager.

The Manager from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, the secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers or agents considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Manager. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Manager.

Art. 11. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager, acting through one or more duly authorised signatories as designated by the Manager in its sole discretion.

Art. 12. Conflict of Interest and Indemnification. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers or officers or shareholders of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer, employee or a shareholder of such other corporation or firm.

Any manager or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

The Company will indemnify each of the Manager and any shareholder, manager or officer of the Manager, and their respective heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred in connection with any action, suit or proceeding to which it may be made a party by reason of being or having the Manager or a shareholder, manager or officer of the Manager or, at the Manager's request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she may be entitled and is without prejudice to article 10 hereof.

Art. 13. Supervisory Board. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a Supervisory Board composed of not less than three (3) members, who need not be Shareholders.

The Supervisory Board shall have the powers provided for by the Law.

The Supervisory Board shall be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and shall authorise any actions of the Manager that may, pursuant to applicable law or under the Articles, exceed the powers of the Manager.

The members of the Supervisory Board shall neither participate in, nor interfere with, the management of the Company.

Art. 14. Election. The members of the Supervisory Board will be elected by the general meeting of Shareholders. The Shareholders' meeting will determine their number and the duration of their appointment, which may not exceed six (6)

years. Members of the Supervisory Board will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the Shareholders' meeting.

In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below three (3), the Manager shall forthwith convene a Shareholders' meeting in order to fill such vacancy.

Art. 15. Meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board will choose from among its members a chairman. It will also choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board will meet upon call by its chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two members so require.

The chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, but in his/her absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the Supervisory Board will be given by letter, telegram, telefaxed letter or any other means of transmission ensuring the authenticity of the document and the identification of its author to all members at least one (1) Business Day prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice. The notice will indicate the place of the meeting and will contain the agenda thereof.

The notice may be waived by the consent of each member of the Supervisory Board by letter, telegram, telefaxed letter or other means of transmission ensuring the authenticity of the document and the identification of its author. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing by letter, telegram, telefaxed letter or any other means of transmission ensuring the authenticity of the document and the identification of its author another member of the Supervisory Board as his/her proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if a majority of its members are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling all persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Supervisory Board may also take written resolutions. Such written resolutions, signed by all the members, are proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. It can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 16. Minutes of Meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the chairman of the meeting and the secretary or by any two (2) members of the Supervisory Board. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman and by any two (2) members of the Supervisory Board or by the secretary.

Chapter IV. General Meeting of the Shareholders

Art. 17. Powers of the General Meeting of the Shareholders. Any regularly constituted general meeting of the Shareholders of the Company represents the entire body of the Shareholders of the Company. Without prejudice to the provisions of article 10 and to any other powers reserved to the Manager by virtue of the present Articles and without prejudice to its general power under the Law, it shall have the powers to adapt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties or amending the Articles with the agreement of the Manager only.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of the Shareholders will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, each year on the first Wednesday of the Month of May in every year at 1.30 p.m. (Luxembourg time).

If such day is not a Business Day, the annual general meeting will be held on the next following Business Day.

Art. 19. Other General Meetings. The Manager or the Supervisory Board may convene other general meetings or Class meetings at such place and time as may be specified in the relevant convening notice.

A general meeting must be convened if Shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require (or any other percentage provided for by the Law).

Art. 20. Notice. The Shareholders shall meet upon a notice by the Manager or the Supervisory Board (whether the meeting is convened at the Manager's, the Supervisory Board's or the Shareholders' initiative), setting forth the agenda and sent at least eight (8) calendar days prior to the meeting by registered mail to each Shareholder at the Shareholder's address in the Register.

The agenda for a general meeting of the Shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of the Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by telefax or any other means of transmission ensuring the authenticity of the document and the identification of its author as his/her proxy another person who need not be a Shareholder.

A Shareholder which is a company or other legal entity may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise by letter, by telegram or telefax or any other means of transmission ensuring the authenticity of the document and the identification of its author, such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of the Shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Manager may require.

Art. 22. Proceedings. The general meeting of the Shareholders shall be presided by the Manager or by a person designated by the Manager.

The chairman of the general meeting of the Shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of the Shareholders may elect one scrutineer.

They form together the board of the general meeting of the Shareholders.

Art. 23. Vote. The general meeting of the Shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda unless all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders meeting and decide to add some items to the agenda.

Each Share entitles to one vote.

Except as otherwise required by the Law or provided herein, resolutions will be passed by a simple majority of the Shares entitled to vote present and voting, subject to Article 24.

Art. 24. Amendment of these Articles. At any general meeting of the Shareholders convened in order to amend the Articles of the Company, including its corporate object, or to resolve on issues for which the Law refers to the conditions required for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the issued and outstanding Shares having the right to vote.

If the quorum requirement is not fulfilled, a second meeting may be convened in accordance with the Law. Any such notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate, irrespective of the portion of the share capital represented.

In both meetings, resolutions must be passed by at least two thirds of the votes expressed by the general meeting of the Shareholders, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

Unless provided differently therein, any proxy regularly deposited for the first meeting shall remain valid for the second meeting.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of the Shareholders shall be signed by the bureau of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager.

Chapter V. Financial Year

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on 1st January and closes on 31st December in every year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. Financial statements shall be drawn up by the Manager and submitted for adoption to the next annual general meeting of the Shareholders.

The annual general meeting of the Shareholders shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements and vote on the discharge of the Manager and the allocation of the results of the Company in accordance with these Articles.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by the Law, but always subject to the consent of the Manager.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager pursuant to instruction given to it by the general meeting of the Shareholders.

In case of dissolution, insolvency or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be dissolved.

In that event the Supervisory Board shall convene the general meeting of Shareholders for the purpose of appointing one or more new managers or transforming the Company into another legal form. The Supervisory Board shall designate

one or more administrators who shall remain in office until the general meeting of the Shareholders shall have validly resolved on the issues of its agenda.

The administrators' duties consist of performing urgent acts and acts of ordinary administration.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Chapter VII. Definitions

Art. 29. Definitions. In these Articles, the following shall have the respective meaning set out below:

Articles: the present articles of incorporation.

Business Day: any day other than a Saturday and a Sunday on which banks are open for business in Luxembourg.

Company: KHEPHREN Daux Invest S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions.

Manager: KHEPHREN Management (Luxembourg) S.à r.l., the actionnaire commandité of the Company holding the Management Share(s).

Law: the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Limited Shareholder(s): the Shareholder(s) holding Ordinary Shares.

Ordinary Shares: the ordinary shares of the Company, held by the Limited Shareholder(s).

Register: the register of Shares of the Company.

Shareholder(s): each or all of the holders of Ordinary Shares, and the Unlimited Shareholder.

Shares: together and each of the Ordinary Shares and Management Share(s).

Management Share(s): the Management Share(s) held by the Unlimited Shareholder(s) of the Company.

Chapter VIII. Applicable Law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription

The appearing parties have subscribed respectively to one (1) Management Share and to thirty (30) Ordinary Shares as mentioned below:

Subscriber	Ordinary Shares	Management Shares	Aggregate Subscription Price
KHEPHREN Management	-	1	1,000 Euro
Mr. Deschenaux	15	-	15,000 Euro
Mr. Leonard	15	-	15,000 Euro
Total	30	1	31,000 Euro

The one (1) Management Share have been entirely paid-up and the thirty (30) Ordinary Shares so subscribed are paid-up to an amount of seven thousand five hundred Euro (€ 7,500) representing 25% of the total subscription price or the Ordinary Shares in accordance with the provisions of article 26 (1) 4) of the Law.

Evidence of the Contribution in Cash to the Company was shown to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred (2.500.-) Euro.

General Meeting of Shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The three (3) following persons are appointed members' of the Supervisory Board for a period of one (1) year:

Name	Address
Asyris S.A. RCS B 88.274 represented by Mr. Yves Deschenaux	17, boulevard Royal L-2449 Luxembourg
Zentric S.à r.l. RCS B 94.346 represented by Mr. Yves Deschenaux	17, boulevard Royal L-2449 Luxembourg
Vantage Management S.A. represented by Mr. Patrick Léonard	17, boulevard Royal L-2449 Luxembourg

Second resolution

The registered office of the Company is fixed at 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2010.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, last names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-trois avril.

Par-devant nous, Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) KHEPHREN Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.249, en tant qu'actionnaire commandité ("Actionnaire Commandité"), représentée par M. Yves Deschenaux, demeurant professionnellement à Luxembourg.

2) M. Yves Deschenaux, né le 4 février 1958, à Luxembourg, demeurant professionnellement à 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'actionnaire commanditaire.

3) M. Patrick Léonard, né le 26 mai 1960, à Anvers, demeurant professionnellement à 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'actionnaire commanditaire (ensemble avec M. Yves Deschenaux les "Actionnaires Commanditaires").

La(es) procuration(s) prémentionnée(s), signée(s) "ne varietur" par toutes les parties comparantes et le notaire sousigné, restera(ont) annexée(s) à ce document pour être soumise(s) à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les Statuts d'une société en commandite par actions qu'elles forment entre elles:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination Sociale, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront Actionnaires par la suite une société en commandite par actions qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et les présents Statuts.

La Société existera sous la dénomination sociale de "KHEPHREN Daux Invest S.C.A."

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Dans la mesure permise par la loi, le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières ou produits dérivés de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut, de temps en temps, emprunter sous toute forme (et dans tous les cas par voie de placement public ou privé), et retirer, faire, accepter, endosser, signer et procéder à l'émission d'effets de commerce, lettres de change, bons de souscription, d'obligations, de certificats de créance ou tout autre instrument négociable ou non négociable et reconnaissances de dettes.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet, y compris, sans limitation, l'acceptation d'un mandat de liquidateur en relation avec toute société du groupe auquel appartient la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment, par une résolution des Actionnaires adoptée aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.

La Société ne sera pas dissoute dans l'hypothèse où l'Actionnaire Commandité démissionne ou est révoqué comme Gérant, liquidé, déclaré en faillite ou incapable à continuer son commerce.

Dans des circonstances pareilles, l'article 28 s'appliquera.

Chapitre II. Capital Social, Droits aux Distributions attachés aux Actions, Rachat d'Actions

Art. 5. Capital Social. Le capital de la Société sera représenté par deux classes d'actions (chacune étant une "Classe"), à savoir les actions de commandité détenues par le Gérant en tant qu'actionnaire commandité (les "Actions de Commandité") et les actions ordinaires (actions de commanditaire) détenues par les actionnaires commanditaires (les "Actions Ordinaires") de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut décider de créer différentes classe d'actions ordinaires, à savoir les actions de classe A et les actions de classe B.

La Société a un capital d'actions émis de trente et un mille euros (€ 31.000), représenté par trente (30) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000) chacune et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000) chacune, qui ont été entièrement souscrites par les actionnaires.

L'Action de Commandité sera détenue par KHEPHREN Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Actionnaire Commandité ("Khephren Management") qui agira à cet égard en tant que Gérant de la Société.

Art. 6. Bénéfices Nets, Réserve Légale, Droits aux Distributions attachés aux Actions. Les bénéfices non consolidés révisés pour chaque exercice social, après déduction des dépenses générales et de fonctionnement, des charges et dépréciations, constitueront les bénéfices nets de la Société pour cette période.

Des bénéfices nets ainsi déterminés, cinq pour cent (5%) seront déduits et affectés à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être utilisé pour distribution aux Actionnaires.

Des dividendes intérimaires peuvent être payés par décision du Gérant, sous réserve des conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Forme des Actions, Certificats. Toutes les Actions émises seront uniquement nominatives.

Toutes les Actions de la Société seront inscrites au Registre, qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; le Registre doit indiquer le nom de chaque détenteur, son siège social, le nombre d'Actions qu'il détient et la classe -à laquelle elles appartiennent, le cas échéant.

Des certificats d'Actions qui indiqueront les Actions détenues par cet Actionnaire seront émis seulement à la demande des Actionnaires et seront signés par le Gérant. Cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit télécopiée.

Tout transfert d'Actions sera inscrit au Registre. Le transfert d'Actions se fera par la délivrance d'un certificat ou de certificats émis en relation avec les Actions de la Société (s'il y en a) accompagnés d'un instrument de transfert satisfaisant pour la Société ou par des déclarations écrites de transfert inscrites au registre concerné, datées et signées par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant des pouvoirs d'agir à cette fin.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul titulaire par Action de la Société. Dans l'hypothèse d'une propriété commune ou d'une nue-propriété et d'un usufruit ou d'un gage ou d'une saisie, la Société peut suspendre l'exercice de tout droit attaché à l'Action concernée, jusqu'à ce qu'une personne aura été désignée pour représenter les propriétaires communs ou nus-propriétaires et usufruitiers ou constituants du gage et créanciers-gagistes ou créanciers saisissants et Actionnaires saisis vis-à-vis de la Société.

Lorsqu'un Actionnaire peut justifier de manière satisfaisante pour la Société que son certificat d'action a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions (y compris l'indemnisation) que la Société déterminera, et qui seront à son avantage, sous réserve des conditions légales applicables.

Les certificats d'actions endommagés peuvent être échangés contre des nouveaux sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés.

La Société peut racheter ses Actions Ordinaires dans les conditions prévues par la Loi.

Art. 8. Responsabilité de l'Actionnaire Commandité et des Actionnaires Commanditaires. L'Actionnaire Commandité sera solidairement et conjointement responsable pour tous les engagements de la Société qui ne peuvent pas être couverts par les avoirs de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires devront s'abstenir d'agir pour le compte de la Société d'aucune manière ou dans aucune capacité que ce soit, sauf pour l'exercice de leurs droits en tant qu'Actionnaires dans les assemblées générales

des Actionnaires et ils seront, en cette capacité, seulement responsables pour le paiement à la Société de la valeur nominale et de la prime d'émission, le cas échéant, des Actions qu'ils souscrivent et détiennent.

Chapitre III. Gestion, Conseil de Surveillance

Art. 9. Gestion. La Société sera gérée par Khephren Management (ci-après le "Gérant").

Le Gérant ne pourra être révoqué de sa fonction de Gérant de la Société sans son consentement.

Art. 10. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Gérant.

Le Gérant peut nommer de temps à autre des fondés de pouvoir de la Société, y compris un directeur général, un secrétaire et tout assistant de directeur général, de secrétaires, assistants ou d'autres responsables ou mandataires considérés nécessaires pour le fonctionnement et la gestion de la Société. Toute nomination de la sorte peut être révoquée à tout moment par le Gérant. Les fondés de pouvoir nommés auront, sauf s'il en est disposé autrement dans les présents Statuts, les pouvoirs et devoirs qui leur seront assignés par le Gérant.

Art. 11. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant, agissant par le biais d'un ou plusieurs signataires dûment autorisés, tels que désignés par le Gérant à sa seule discrétion.

Art. 12. Conflit d'Intérêt et Indemnisations. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affecté ou vicié par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir ou actionnaires du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, fondé de pouvoir, employé ou actionnaire.

Le gérant ou fondé de pouvoir du Gérant, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

La Société indemniserà le Gérant et tout actionnaire, gérant, ou fondé de pouvoir du Gérant, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs respectifs, contre toutes dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité, actuelle ou passée, de Gérant ou d'actionnaire, gérant ou fondé de pouvoir du Gérant ou, à la demande du Gérant, la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration. En cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation qui précède n'exclura pas d'autres droits dans son chef et existe sans préjudice de l'article 10 des présents Statuts.

Art. 13. Conseil de Surveillance. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un Conseil de Surveillance composé de trois (3) membres au moins qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires.

Le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs déterminés par la Loi.

Le Conseil de Surveillance sera consulté par le Gérant sur toutes les affaires que le Gérant lui soumettra et ratifiera les actes du Gérant qui pourraient, selon la loi applicable ou les Statuts, excéder les pouvoirs du Gérant.

Les membres du Conseil de Surveillance ne devront ni participer, ni interférer dans la gestion de la Société.

Art. 14. Elections. Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale des Actionnaires. L'assemblée des Actionnaires déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six (6) années. Les membres du Conseil de Surveillance resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motifs, par résolution adoptée par l'assemblée des Actionnaires.

Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance devient inférieur à trois (3), le Gérant devra immédiatement convoquer une assemblée des Actionnaires de façon à pourvoir aux postes devenus vacants.

Art. 15. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un président. Il choisira aussi un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance, qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation de son président. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée à la demande de deux membres.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence, le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil de Surveillance en tant que président pro tempore à la majorité des présents à cette réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné à tous les membres par lettre, télégramme, télécopie ou tout autre moyen de transmission garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur au moins

un (1) Jour Ouvrable avant la date prévue pour cette réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront exposés dans l'avis. L'avis indiquera le lieu de la réunion et contiendra son ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation suite à l'assentiment de chaque membre du Conseil de Surveillance par lettre, télégramme, télécopie ou autre moyen de transmission garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Surveillance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Surveillance en désignant par lettre, télégramme, télécopie ou tout autre moyen de transmission garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur, un autre membre du Conseil de Surveillance pour le/la représenter.

Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement seulement si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés à une telle réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par voie de conférence téléphonique ou par des moyens de communication analogues permettant à tous les participants de communiquer simultanément entre eux. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

Le Conseil de Surveillance pourra également prendre des résolutions écrites. Ces résolutions écrites, signées par tous les membres sont adéquates et valides comme si elles avaient été approuvées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être contenue dans un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès-Verbaux des Réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président de la réunion et le secrétaire ou par deux (2) membres du Conseil de Surveillance. Les procurations resteront annexées à ces procès-verbaux.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président et par deux (2) membres du Conseil de Surveillance ou par le secrétaire.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'article 10 et de tous autres pouvoirs réservés au Gérant en vertu des présents Statuts et sans préjudice de son pouvoir général de par la Loi, elle a les pouvoirs pour adopter et ratifier toutes les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers ou modifiant les Statuts avec le consentement du Gérant uniquement.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis convoquant l'assemblée, chaque année le premier mercredi du mois de mai à 13.30 heures de Luxembourg.

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Art. 19. Autres Assemblées Générales. Le Gérant ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales ou des assemblées de Classe, à tel lieu et heure tels qu'indiqués dans l'avis de convocation en question.

Une assemblée générale doit être convoquée si les Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social l'exigent (ou tout autre pourcentage prévu par la Loi).

Art. 20. Avis. Les Actionnaires se réuniront sur avis du Gérant ou du Conseil de Surveillance (que cette réunion soit convoquée à l'initiative du Gérant, du Conseil de Surveillance ou des Actionnaires), énonçant l'ordre du jour et envoyé au moins huit (8) jours calendaires avant l'assemblée par lettre recommandée à chaque Actionnaire à son adresse portée au Registre.

L'ordre du jour d'une assemblée générale des Actionnaires exposera aussi, si nécessaire, toutes les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, énoncera le texte des changements affectant l'objet ou la forme de la Société.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée peut être tenue sans avis préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les Actionnaires ont le droit d'assister et de prendre la parole à toutes les assemblées générales des Actionnaires.

Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires en désignant par écrit, par télécopie ou par tout autre moyen de transmission garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur, comme son/sa représentant(e) une autre personne, qui ne doit pas nécessairement être un Actionnaire.

Un Actionnaire qui est une société ou une autre entité juridique peut signer un formulaire de représentation de la main d'un fondé de pouvoir dûment autorisé, ou peut autoriser par lettre, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen de transmission garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur, telle personne qu'il estime apte à le représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, sous réserve de pouvoir produire une preuve de ce mandat lorsque le Gérant l'exigera.

Art. 22. Procédures. L'assemblée générale des Actionnaires sera présidée par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant.

Le président de l'assemblée générale des Actionnaires désignera un secrétaire.

L'assemblée générale des Actionnaires désignera un scrutateur.

Ensemble, ils constituent le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 23. Vote. L'assemblée générale des Actionnaires peut uniquement délibérer et voter sur les points figurant à l'ordre du jour sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires et qu'ils décident d'ajouter des points à l'ordre du jour.

Chaque Action donne droit à une voix.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple de ceux présents et votant, sous réserve de l'Article 24.

Art. 24. Modification des présents Statuts. Lors de toute assemblée générale des Actionnaires convoquée pour modifier les Statuts de la Société, y compris son objet social, ou pour prendre une décision sur des sujets pour lesquels la Loi exige que soient remplies les conditions nécessaires pour la modification des Statuts, le quorum requis sera d'au moins la moitié de toutes les Actions ayant le droit de vote émises et en circulation.

Si la condition de quorum n'est pas respectée, une seconde assemblée peut être convoquée en conformité avec la Loi. Chacun de ces avis devra reproduire l'ordre du jour et spécifier la date et le résultat de l'assemblée précédente. La seconde assemblée peut valablement délibérer, indépendamment de la quotité du capital social représenté.

Dans les deux assemblées, les résolutions doivent être adoptées par la majorité des deux tiers au moins des votes exprimés par l'assemblée générale des Actionnaires, étant entendu que toute résolution ne sera valablement adoptée qu'avec l'approbation du Gérant.

Sauf disposition contraire des présents Statuts, toute procuration régulièrement déposée pour la première assemblée restera valide pour la seconde assemblée.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des Actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits de ces mêmes procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant.

Chapitre V. Exercice Social

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. Les comptes annuels seront établis par le Gérant et soumis en vue de leur adoption à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires devra revoir et si elle les considère comme appropriés, approuver les comptes annuels et voter pour la décharge du Gérant et l'allocation des résultats de la Société en conformité avec ces Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision des Actionnaires votant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que pour la modification de ces Statuts, sauf disposition contraire légale et toujours sous réserve de l'accord du Gérant.

Si la Société était dissoute, la liquidation serait effectuée par le Gérant en vertu d'une instruction qui lui sera donnée par l'assemblée générale des Actionnaires.

En cas de dissolution, de faillite ou d'incapacité légale du Gérant ou lorsque pour une autre raison il est impossible pour le Gérant d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans cette hypothèse, le Conseil de Surveillance convoquera l'assemblée générale des Actionnaires afin de nommer un ou plusieurs nouveaux gérants ou pour changer la forme de la Société en toute autre forme juridique. Le Conseil de Surveillance désignera un ou plusieurs gérants qui resteront en fonction jusqu'à ce que l'assemblée générale des Actionnaires aura valablement délibéré sur tous les points de son ordre du jour.

Les devoirs des gérants consisteront dans l'exécution d'actes urgents et d'actes ordinaires d'administration.

Les gérants sont seulement responsables pour l'exécution de leur mandat.

Chapitre VII. Définitions

Art. 29. Définitions. Dans les présents Statuts, les termes suivants auront la signification suivante exposée ci-dessous: Action(s) de Commandité: l'(les) Action(s) de Commandité détenue(s) par les Actionnaires Commandités de la Société. Actionnaire(s): chacun ou tous les détenteurs d'Actions Ordinaires et l'Actionnaire Commandité.

Actionnaire(s) Commanditaire(s): le(s) Actionnaire(s) détenteur(s) d'Actions Ordinaires.

Actions: toutes et chacune des Actions Ordinaires et de (des) Action(s) de Commandité.

Actions Ordinaires: les actions ordinaires de la Société détenues par l'(les) Actionnaire(s) Commanditaire(s).

Gérant: KHEPHREN Management (Luxembourg) S.à r.l., l'actionnaire commandité de la Société détenant l'(les) Action(s) de Commandité.

Jour Ouvrable: un jour d'ouverture des banques à Luxembourg autre qu'un samedi et un dimanche.

Loi: la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Registre: le registre des Actions de la Société.

Société: KHEPHREN Daux Invest S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise.

Statuts: les présents statuts.

Chapitre VIII. Droit Applicable

Art. 30. Droit Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents Statuts sont régies par les dispositions de la Loi.

Souscription

Les parties comparantes ont souscrit respectivement à une (1) Action de Commandité et trente (30) Actions Ordinaires comme indiqué ci-après:

Souscripteur	Actions Ordinaires	Actions de Commandité	Prix de Souscription Total
Khephren Management	-	1	1.000 euros
M. Deschenaux	15	-	15.000 euros
M. Léonard	15	-	15.000 euros
Total	30	1	31.000 euros

L'Action (1) de Commandité a été entièrement libérée et les trente (30) Actions Ordinaires souscrites sont libérées à hauteur d'un montant de sept mille cinq cents euros (7.500), représentant 25% du prix de souscription total des Actions Ordinaires conformément aux dispositions de l'article 26 (1) 4) de la Loi.

Preuve de l'Apport en Numéraire à la Société a été montrée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportées par la Société en raison de sa constitution sont estimés à approximativement deux mille cinq cents (2.500.-) Euros.

Assemblée Générale des Actionnaires

Les personnes sus-indiquées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir d'abord vérifié qu'elle était régulièrement constituée, ils ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les trois (3) personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Surveillance pour une période d'un (1) an:

Nom	Adresse
Asyris S.A. RCS B 88.274 représentée par M. Yves Deschenaux	17, boulevard Royal L-2449 Luxembourg
Zentric S.à r.l. RCS B 94.346 représentée par M. Yves Deschenaux	17, boulevard Royal L-2449 Luxembourg
Vantage Management S.A. représentée par M. Patrick Léonard, RCS B 141.946	17, boulevard Royal L-2449 Luxembourg

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 17, boulevard Royal, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux parties comparantes, toutes connues du notaire de leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Deschenaux, Léonard et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 29 avril 2010. Relation: EAC/2010/5013. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce.

Dudelange, le 4 mai 2010.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2010071437/633.

(100079736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Polma 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 115.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Pour POLMA 2 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Christine RACOT / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010059663/15.

(100074567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Alpet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 23.415.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 17 mars 2010 que:

- A été réélue au poste de commissaire aux comptes:

* Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le N° B 67.501, sise "Le Dôme", Espace Pétrusse, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010059692/15.

(100074446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

CFC Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 73.304.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 9 février 2010

Le Conseil d'Administration a décidé la co-optation de Monsieur Karsten Beltoft Jorgensen, demeurant a Mosbaekvej 48, 9240 Nibe, Danemark, comme administrateur en remplacement de Monsieur Kaj Kristensen, administrateur démissionnaire.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 26 février 2010

L'assemblée générale ordinaire a décidé de confirmer l'élection de Monsieur Karsten Beltoft Jorgensen comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Kaj Kristensen, administrateur démissionnaire, faite par le Conseil d'Administration en date du 9 février 2010.

L'assemblée générale ordinaire a réélu Monsieur Lars Ejlertsen, Monsieur Erik Ugilt Hansen, Monsieur Lars Hem Simonsen, Monsieur Karsten Beltoft Jorgensen et Monsieur Kristian Kristensen comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

L'assemblée générale ordinaire a élu KPMG Audit comme reviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour CFC REINSURANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010060389/24.

(100074571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Alphagest s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 50, rue de Kreuzerbuch.

R.C.S. Luxembourg B 125.206.

—
Assemblée générale extraordinaire du 28.05.2010

Par la présente, nous déclarons que:

1) Madame JACOBY Charlotte, retraitée, demeurant à L-8370 Hobscheid, 50 rue de Kreuzerbuch, propriétaire de cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq euros (125,00 €) chacune de la société à responsabilité limitée "ALPHAGEST s.à r.l.", cède l'intégralité des parts sociales à Madame PYLYPTIY Hanna, employée, née le 29.07.1968 à Nikopol (Ukraine) demeurant à L-4086 Esch-sur-Alzette, 14 boulevard Pierre Dupong, ici présente, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance.

2) Suite à la présente cession, le capital social est réparti comme suit:

Madame PYLYPTIY Hanna 100 parts sociales

Fait et signé à Hobscheid, le 28 mai 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010059693/19.

(100074306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Brussels Airport Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.216,25.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 102.818.

—
Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 23 avril 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Ed Beckley avec adresse professionnelle au 1 Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de classe B avec effet au 26 mars 2010

2. nomination de Simon Geere avec adresse professionnelle au 1 Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant de classe B avec effet au 26 mars 2010 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010059698/15.

(100074158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

CMT SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3730 Rumelange, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 149.241.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 19 mai 2010

L'assemblée générale décide de nommer administrateur, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015 et en remplacement de M. Madani MAYOUF, Madame Sabrina DIB, née le 06 juillet 1978 à F-57 Algrange et demeurant 32, rue de la Caserne à F-57710 Aumetz

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010059706/12.

(100074295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Fondation FNEL, Fondation.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 43, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg G 77.

—
*Comptes annuels au 31 juillet 2009
et rapport du Réviseur d'Entreprises agréé*

Au Conseil d'Administration de la FONDATION FNEL
Etablissement d'utilité publique
43, rue de Hollerich
L-1741 Luxembourg

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la FONDATION FNEL, comprenant le bilan au 31 juillet 2009 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Réviseur d'Entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la FONDATION FNEL au 31 juillet 2009, ainsi que des excédents pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Bertrange, le 12 mai 2010.

CLERC

Réviseur d'Entreprises agréé

Jacques Peffer

*Bilan au 31 juillet 2009
(en euros)*

ACTIF	Note(s)	2009 EUR	2008 EUR
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	3		

Concessions, brevets, licences		402,49	841,46
Immobilisations corporelles	4		
Terrains et constructions		1 296 115,24	1 298 954,32
Autres installations, outillage et mobilier		2 818,61	4 399,83
Immobilisations corporelles en cours		63 226,46	29 526,87
		<u>1 362 160,31</u>	<u>1 332 881,02</u>
		1 362 562,80	1 333 722,48
Actif circulant			
Autres créances			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		54 074,49	41 918,41
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques			
et en caisse		<u>570 537,97</u>	<u>254 527,57</u>
		624 612,46	296 445,98
Comptes de régularisation			
		<u>4 883,77</u>	<u>1 703,25</u>
		1 992 059,03	1 631 871,71

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

PASSIF	Note(s)	2009	2008
		EUR	EUR
Capitaux propres			
Fonds social	5	14 873,61	14 873,61
Réserves			
Autres réserves	6	122 648,37	122 648,37
Résultats reportés		(21 717,44)	10 236,64
Excédent / (déficit) de l'exercice		18 522,93	(31 954,08)
Subventions et dons	7	<u>1 838 804,35</u>	<u>1 443 937,50</u>
		1 973 131,82	1 559 742,04
Dettes			
Dettes sur achats et prestations de services			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		3 113,72	11 063,72
Acomptes reçus sur réservations			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		9 768,00	---
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale			
Dettes fiscales		1 284,60	---
Dettes au titre de la sécurité sociale		4 125,89	24 254,57
Autres dettes			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		<u>635,00</u>	<u>36 811,38</u>
		1 992 059,08	1 631 871,71

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

*Compte de profits et pertes pour l'exercice
se clôturant au 31 juillet 2009
(en euros)*

CHARGES	Note(s)	2009	2008
		EUR	EUR
Consommation de marchandises, de matières premières			
et consommables		16 909,93	21 492,52
Autres charges externes		73 735,27	70 279,86
Frais de personnel			
Salaires et traitements	8	215 400,52	193 889,62
Charges sociales couvrant les salaires et traitements		26 780,24	23 759,02
Autres charges sociales		---	190,00
		<u>242 180,76</u>	<u>217 838,64</u>
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	3, 4	80 727,53	75 197,94
Autres charges d'exploitation		20 232,05	19 987,30
Intérêts et charges assimilées			

Autres intérêts et charges		9,14	4,31
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		424,94	105,89
Excédent de l'exercice		18 522,93	---
		<u>452 742,55</u>	<u>404 906,46</u>
PRODUITS			
Montant net du chiffre d'affaires		39 819,56	44 640,69
Autres produits d'exploitation	9	405 117,34	322 922,03
Autres intérêts et produits assimilés			
autres intérêts et produits assimilés		5 706,06	2 225,36
Produits exceptionnels	11	2 099,59	3 164,30
Déficit de l'exercice		---	31 954,08
		<u>452 742,55</u>	<u>404 906,46</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe aux comptes annuels 31 juillet 2009

Note 1. Activités de la fondation. La FONDATION FNEL («la fondation») a été constituée le 2 décembre 1993 sous la forme d'un établissement d'utilité publique pour une durée illimitée.

Le siège social est établi à Luxembourg.

L'exercice social commence le 1^{er} août et finit le 31 juillet.

La fondation a pour objet:

- a) d'encourager et d'aider les activités de la Fédération Nationale des Eclaireurs et Eclaireuses du Luxembourg (FNEL) et de tout mouvement scout et guide qui viendrait à lui succéder.
- b) d'appuyer le guidisme et le scoutisme et, d'une manière générale, toutes les activités organisées en faveur des jeunes.
- c) d'assurer en tout ou en partie, le financement, la réalisation et la gestion de projets d'investissement, y compris le coût d'études préparatoires, au profit de la FNEL, dans le but de fournir à celle-ci les moyens et les infrastructures nécessaires pour lui permettre d'organiser ses activités dans un cadre approprié.
- d) de réaliser et de soutenir des projets d'éducation des jeunes et de formation des responsables d'unités de jeunes, le tout dans le respect de la Nature, des principes établis par Baden-Powell, et dans un esprit de fraternité, sans distinction de race, de classe et de confession.

Note 2. Principes, règles et méthodes d'évaluation.

2.1 Principes généraux

Jusqu'en 2004, la fondation tenait une comptabilité de recettes et dépenses. En 2005, la fondation a décidé de tenir une comptabilité d'engagements et d'appliquer les dispositions de la loi du 19 décembre 2002 sur les sociétés commerciales.

Les principales règles d'évaluation adoptées par la fondation sont les suivantes:

2.2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif du bilan au prix d'acquisition incluant les frais accessoires déduction faite des amortissements. Ceux-ci sont calculés de façon linéaire et sont déterminés en fonction de la durée de vie estimée de ces actifs.

Les immobilisations incorporelles sont amorties au taux linéaire suivant:

Licences informatiques 5 ans

2.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan au prix d'acquisition incluant les frais accessoires déduction faite des amortissements. Ceux-ci sont calculés linéairement et sont déterminés en fonction de la durée de vie estimée des biens.

Les immobilisations corporelles sont amorties aux taux linéaires suivants:

Constructions 15 ans et
30 ans

Installations techniques et machines 5 ans

Autres installations, outillage et mobilier 5 ans

2.2.3 Créances de l'actif circulant

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.2.4 Avoirs en banque et en caisse

Les avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse sont enregistrés à leur valeur nominale.

2.2.5 Subventions et dons

Les méthodes comptables suivantes sont appliquées pour les subventions et dons:

- Les subventions et dons reçus destinés à financer des immobilisations corporelles sont comptabilisés sous la rubrique «subventions et dons» au passif et sont amortis sur la même durée de vie que le bien immobilisé.

- Les subventions reçues de l'Etat pour les besoins d'exploitation sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles ont été effectivement perçues.

2.2.6 Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

2.2.7 Conversion des postes en devises

La fondation tient sa comptabilité en euro (EUR).

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre qu'en EUR sont enregistrées en EUR au taux de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs immobilisés exprimés dans une devise autre qu'en EUR sont convertis en EUR au cours de change historique en vigueur au moment de leur acquisition. A la date de clôture ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les créances, dettes et les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Seules les pertes de change non réalisées qui en résultent sont enregistrées au compte de profits et pertes de l'exercice.

2.2.8 Montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la fondation se fait uniquement au Luxembourg et se compose principalement de revenus locatifs.

Note 3. Immobilisations incorporelles. Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit:

	Concessions, brevets, licences	
	2009 EUR	2008 EUR
Valeur d'acquisition, au début de l'exercice	2 194,78	2 194,78
Acquisitions	-	-
Cessions	-	-
Valeur d'acquisition, à la fin de l'exercice	2 194,78	2 194,78
Amortissements cumulés, au début de l'exercice	(1 353,32)	(914,37)
Dotations	(438,97)	(438,95)
Reprises	-	-
Amortissements cumulés, à la fin de l'exercice	(1 792,29)	(1 353,32)
Valeur nette comptable, à la fin de l'exercice	402,49	841,46

Note 4. Immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles ont évolué pendant les exercices 2008 et 2009 de la manière suivante:

	Terrains et constructions		Autres installations, outillage et mobilier	
	2009 EUR	2008 EUR	2009 EUR	2008 EUR
Valeur d'acquisition, au début de l'exercice	1 838 996,81	1 828 903,03	18 974,68	18 974,68
Acquisitions	2 047,74	10 093,78	-	-
Cessions	-	-	-	-
Transfert	73 820,52	-	-	-
Valeur d'acquisition, à la fin de l'exercice	1 914 865,07	1 838 996,81	18 974,68	18 974,68
Amortissements cumulés, au début de l'exercice	(540 042,49)	(469 078,43)	(14 574,85)	(10 779,92)
Dotations	(78 707,34)	(70 964,06)	(1 581,22)	(3 794,93)
Reprises	-	-	-	-
Amortissements cumulés, à la fin de l'exercice	(618 749,83)	(540 042,49)	(16 156,07)	(14 574,85)
Valeur nette comptable, à la fin de l'exercice	1 296 115,24	1 298 954,32	2 818,61	4 399,83

	Immobilisations corporelles		Total	
	en cours		2009	2008
	2009	2008		
	EUR	EUR	EUR	EUR
Valeur d'acquisition, au début de l'exercice	29 526,87	-	1 887 498,36	1 847 877,71
Acquisitions	107 520,11	29 526,87	109 567,85	39 620,65
Cessions	-	-	-	-
Transfert	(73 820,52)	-	-	-
Valeur d'acquisition, à la fin de l'exercice	63 226,46	29 526,87	1 997 066,21	1 887 498,36
Amortissements cumulés, au début de l'exercice	-	-	(554 617,34)	(479 858,35)
Dotations	-	-	(80 288,56)	(74 758,99)
Reprises	-	-	-	-
Amortissements cumulés, à la fin de l'exercice	-	-	(634 905,90)	(554 617,34)
Valeur nette comptable, à la fin de l'exercice	63 226,46	29 526,87	1 362 160,31	1 332 881,02

Les constructions de la fondation se trouvent sur sol d'autrui. La fondation est sujette à un droit de superficie annuel tel que décrit en note 12.

Note 5. Fonds social. L'Amicale des Anciens Guides et Scouts Luxembourgeois, A.A.G.S.L. a apporté un montant de EUR 14 873,61 à la fondation en date du 2 décembre 1993 («date de constitution de la fondation») ainsi qu'un droit de superficie tel que décrit en note 12.

Note 6. Réserves. Les réserves incluent les résultats des années antérieures à 2004. L'allocation et les prélèvements des réserves sont décidés par le Conseil d'Administration.

Note 7. Subventions et dons. Ce poste inclut les subventions et dons reçus de l'Etat Luxembourgeois, l'Union Européenne et des donateurs privés et publics dans le cadre d'investissements en capital.

Note 8. Personnel. La fondation a employé en moyenne 5 personnes au cours de l'exercice 2009 (2008: 6).

Note 9. Autres produits d'exploitation. Les autres produits d'exploitation comportent principalement les amortissements des subventions et dons d'investissement s'élevant à EUR 79 239,88 (2008: EUR 72 090,50) ainsi que des subventions d'exploitation de EUR 325.877,46 (2008: 250 499,68) versés principalement par le Ministère de la Famille pour ses besoins de fonctionnement.

Note 10. Situation fiscale. La fondation est exonérée de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ainsi que de l'impôt sur le revenu.

Note 11. Produits exceptionnels. Les charges et produits exceptionnels représentent les produits qui ne proviennent pas des activités ordinaires de la fondation ou qui sont imputables à un exercice antérieur.

Note 12. Garanties et engagements hors bilan. La fondation doit s'acquitter d'un droit de superficie annuel d'un montant de EUR 24,79 jusqu'en 2018. Ce droit de superficie est relatif à la propriété domaniale «Ferme Misère» inscrite au cadastre de la commune de Rambrouch.

Référence de publication: 2010063452/251.

(100078539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Gestesa International Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.857.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 28 mai 2010

- 1) Monsieur Mikaël GUTIERREZ RUIZ a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) Monsieur Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né à Bassano del Grappa (Italie), le 3 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Gestesa International Investissements S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010059726/16.

(100074382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Bureau & Computercenter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 4, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 95.693.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 15 mai 2010

Sont nommés administrateurs pour une période d'un an, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Marc TAFNIEZ, né à Eupen (B) le 25.03.1967, demeurant à Ober-Emmels, 29, B-4780 St. Vith
- Monsieur Herbert WEYNAND, né à St. Vith (B) le 10.04.1956, demeurant à Medell 55, B-4770 Amel
- Monsieur Norbert EICHER, né à St. Vith (B) le 27.12.1949, demeurant à Hünningen 58, B-4780 St. Vith
- Monsieur François MEYERS, né à Binsfeld (L) le 11.04.1947, demeurant à Rue du Village, 23, L-9748 Eselborn
- Madame Mathilde BACKES, née à St. Vith (B) le 28.01.1953, demeurant à Hünningen 58, B-4780 St. Vith

L'assemblée décide de désigner Madame Mathilde BACKES comme Présidente du Conseil d'Administration et comme Administrateur-Délégué. Elle peut engager la société par sa seule signature.

Est nommé commissaire aux comptes pour une période d'un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Ronny EICHER, né à St. Vith (B) le 17.03.1977, demeurant à Hünningen, 54, B-4780 St. Vith

Pour le Conseil d'Administration

- / M. BACKES

Administrateur / Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010059701/23.

(100074350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Camaran Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 102.546.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 28 mai 2010

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur des sociétés CRITERIA S.à.r.l. et PROCEDIA S.à.r.l., avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE et de Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LUXEMBOURG SARL, 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE (Grand Duché de Luxembourg), a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Il résulte dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel JEAN, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L - 8070 BERTRANGE.

Extrait sincère et conforme des décisions circulaires du conseil d'administration adoptées le 28 mai 2010

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel JEAN demeurant au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (Luxembourg) a été nommé en tant que président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'Article 7 des Statuts de la Société.

En qualité d'administrateur-délégué et de président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Il résulte également dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE.

En sa qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Pour CAMARAN INVEST S.A.

Référence de publication: 2010059703/29.

(100074566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Innova Financial Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.644.750,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.343.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

INNOVA/4 L.P., a foreign limited partnership registered under laws of England and Wales, whose principal place of business is at Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under the number LP 11130,

here represented by Mr Raymond THILL, by virtue of a power of attorney dated May 11th, 2010

GESDORAS INVESTMENTS Limited, a company incorporated under the laws of the Republic of Cyprus, having its registered office at 20, Spyrou Kyprianou Avenue, Chapo Central, 3rd Floor, CY-1075 Nicosia, Cyprus, registered under the number 190674,

here represented by Mr Raymond THILL, by virtue of a power of attorney dated May 11th, 2010

FRIENDS OF INNOVA L.P., having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, PO Box 908GT George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under the number WK-21369,

here represented by Mr Raymond THILL, by virtue of a power of attorney dated May 11th, 2010

Mr. Slawomir LUKASIEWICZ residing at ul. Kasztanowa 8, 55-010 Zerniki Wroclawskie, Poland,

here represented by Mr Raymond THILL, by virtue of a power of attorney dated May 5th, 2010

Which powers of attorney, after being signed by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to enact the following:

-That the 'société à responsabilité limitée' INNOVA FINANCIAL HOLDING S. à r. l, is a private limited liability company, having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on May 16th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1436, dated July 12th, 2007 (the Company).

- The articles of incorporation of the Company have been amended last by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on the 10th of March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1048, dated May 19th, 2010.

-That the share capital of the Company amounts to thirty-nine million three hundred eight thousand euro (39,308,000.00 EUR), represented by three hundred and fourteen thousand four hundred and sixty-four (314,464) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.00) each.

-That the appearing parties represent 100 % of the share capital.

-That the appearing parties fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Increase of the Company's subscribed share capital in EUR currency up to the amount of 18,000,000 PLN (eighteen million Polish zlotys) (value in EUR corresponding to the exchange rate communicated by Société Générale Bank & Trust Luxembourg, as of actual date of the extraordinary general meeting of the Company) through the issue of a -round number of -new shares of a par value of EUR 125 each. The increase in the capital will be carried out through a contribution in kind as follows:

- Payment in kind by Innova /4 L.P. by conversion of loan between Innova/4 L.P. and the Company of the Euro equivalent up to the amount of 18,000,000 PLN (eighteen million Polish zlotys) (value in EUR corresponding to the exchange rate communicated by Société Générale Bank & Trust Luxembourg, the date of the extraordinary general meeting of the Company) provided that the capital increase will result in creation for Innova/4 LP of the highest amount of new shares with nominal value of 125 EUR each that will be possible with the applicable exchange rate and pro rata participation proportion as indicated below.

2. Subscription;

3. Waiving to the preferential subscription right by the other shareholders;

4. Amendment of Article 6 of the Company's Articles of Association further to the aforementioned resolutions;

5. Miscellaneous.

Considering the above agenda, the Shareholders took the following resolutions:

First resolution

It is decided to increase the Company's subscribed share capital by the Euro equivalent of 18,000,000 PLN (eighteen million Polish zlotys) using the exchange rate communicated by Société Générale Bank & Trust Luxembourg, as of today's date, which is EUR 1.- for PLN 4,1505 so as to raise it from its present amount of EUR 39,308,000.00 (thirty-nine million three hundred eight thousand euro) to EUR 43,644,750.- (forty-three million six hundred forty-four thousand seven hundred fifty Euro) through the issue of a -round number of new shares 34.694 with a nominal value of 125.00 EUR each.

Second resolution
Subscription - Payment

1. INNOVA/4 L.P., a foreign limited partnership registered under laws of England and Wales, whose principal place of business is at Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under the number LP 11130, here represented by proxy by Mr Raymond THILL declared to subscribe to 34.694 (thirty four thousand six hundred ninety four) new shares with a nominal value 125.00 EUR each and to pay them up by irrevocable waiver of its claim against the company, the claim being waived up to PLN 17,999,680.88, (seventeen million nine hundred ninety nine thousand six hundred eighty and eighty eight Polish zlotys) which value in Euro 4,336,750.- (four million three hundred thirty six thousand seven hundred fifty euros) corresponds to the exchange rate communicated by Société Générale Bank & Trust Luxembourg, as of today's date.

Third resolution

The meeting states the waiver of their preferential subscription right by the following shareholders: Gesdoras Investments Limited, Friends of Innova L.P. and Mr. Slawomir LUKASIEWICZ,

Fourth resolution

The meeting further decides to modify Article 6 of the Company's Articles of Association taking into account the aforementioned resolutions:

Art. 6. "The Company's capital is set at EUR 43,644,750.- (forty-three million six hundred forty-four thousand seven hundred fifty Euro represented by 349.158 (three hundred forty-nine thousand one hundred fifty-eight) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.00 EUR) each."

Fifth resolution

The remaining PLN 319,13 (three hundred nineteen and thirteen Polish zlotys) of the loan between Innova/4 LP and the Company that has not been used as payment towards the capital in accordance with the Second Resolution given above shall remain in the Company as the ordinary shareholders loans.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately three thousand euro (EUR 3,000.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, the said party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

ONT COMPARU:

INNOVA/4 L.P., société enregistrée sous la loi d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée sous le numéro LP 11130,

ici représenté par Monsieur Raymond THILL, en vertu d'une procuration sous seing privé datée le 11 mai 2010

GESDORAS INVESTMENTS Limited, société de droit de le République de Chypre, ayant son siège social à 20, Spyrou Kyprianou Avenue, Chapo Central, 3rd Floor, CY-1075 Nicosia, Cyprus, enregistrée sous le numéro 190674,

ici représenté par Monsieur Raymond THILL, en vertu d'une procuration sous seing privé datée 11 mai 2010.

FRIENDS OF INNOVA L.P., société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, PO Box 908GT George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée sous le numéro WK-21369,

ici représenté par Monsieur Raymond THILL, en vertu d'une procuration sous seing privé datée le 11 mai 2010.

Mr. Slawomir LUKASIEWICZ résidant à ul. Kasztanowa 8, 55-010 Zerniki Wroclawskie, Pologne,

ici représenté par Monsieur Raymond THILL, en vertu d'une procuration sous seing privé datée le 5 mai 2010.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée INNOVA FINANCIAL HOLDING S. à r. l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1436 du 12 juillet 2007 (la Société).

- Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 10 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1048 du 19 mai 2010.

- Que le capital social de la Société s'élève à trente-neuf millions trois cent huit mille euros (39.308.000,- EUR), représenté par trois cent quatorze mille quatre cent soixante-quatre (314,464) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,00 EUR) chacune.

- Que les comparantes représentent 100 % du capital.

- Que les comparantes ont fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social en euros d'un montant de PLN 18.000.000,00 (dix-huit millions de zlotys polonaises) correspondant au taux de change communiqué par la Société Générale Bank & Trust Luxembourg aujourd'hui par l'émission d'un nombre –entier- de nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de EUR 125,00 (cent vingt-cinq euros) par apport en nature comme suit:

- Conversion du prêt entre INNOVA/4 L.P. et la Société de l'équivalent en euros de PLN 18.000.000,00 (dix-huit million de zlotys polonaises), valeur en euros correspondant au taux de change communiqué par la Société Générale Bank & Trust Luxembourg à la date d'aujourd'hui, étant entendu que l'augmentation de capital produira un montant maximum de nouvelles parts sociales de valeur nominale EUR 125,00 (cent vingt-cinq euros) qu'il sera possible d'émettre avec le taux de change qui sera appliqué et au prorata du pourcentage de détention de INNOVA/4 L.P. comme indiqué ci-dessous;

2. Souscription;

3. Renonciation au droit préférentiel de souscription;

4. Modification de l'article 6 des statuts pour prendre en compte les résolutions prises ci-dessus;

5. Divers.

Sur base de l'ordre du jour précité, les associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de l'équivalent en euros d'un montant de PLN 18.000.000,00 (dix-huit millions de zlotys polonaises) au taux de change communiqué par la Société Générale Bank & Trust Luxembourg aujourd'hui, qui est de EUR 1,00 pour PLN 4.1505 pour le porter de son montant actuel de EUR 39.308.000,00 (trente neuf millions trois cent huit mille euros) à EUR 43.644.750,- (quarante-trois millions six cent quarante quatre mille sept cent cinquante euros) par l'émission d'un nombre - entier - de nouvelles parts sociales 34.694 avec une valeur nominale de EUR 125,00 (cent vingt-cinq euros).

Deuxième résolution

Souscription Paiement

1. INNOVA/4 L.P., société enregistrée sous la loi d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée sous le numéro LP 11130, représenté en vertu d'une procuration sous seing privé par Monsieur Raymond THILL a déclaré souscrire à 34.694(trente-quatre mille six cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 125,00 (cent vingt-cinq euros) et a déclaré les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société et en annulation de cette même créance à concurrence de PLN 17.999.680,88 (dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt et quatre-vingt-huit zlotys polonaises) dont la valeur en euros 4.336.750,- (quatre millions trois cent trente six mille sept cent cinquante euros) correspond au taux de change communiqué par la Société Générale Bank & Trust Luxembourg aujourd'hui.

Troisième résolution

L'assemblée constate la renonciation de leur droit préférentiel de souscription par les actionnaires suivants: Gesdoras Investments Limited, Friends of Innova L.P. et Mr. Slawomir LUKASIEWICZ.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 6 des statuts de la société pour y refléter les décisions prises ci-avant:

Art. 6. «Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 43.644.750, (quarante-trois millions six cent quarante-quatre mille sept cent cinquante euros) représenté par 349.158 (trois cent quarante-neuf mille trois cent dix-huit) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 125,00 (cent vingt-cinq euros)»

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les reliquats de PLN 319.13,-(trois cent dix-neuf et treize) zlotys polonaise du prêt entre INNOVA/4 L.P. et la Société qui n'auront pas été utilisés pour la conversion en capital conformément à la deuxième résolution ci-dessous, sera conservée dans la Société en comptes courants actionnaires.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2010. LAC/2010/23555. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Référence de publication: 2010062890/187.

(100078692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Capform S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2135 Luxembourg, 10, rue Fond Saint Martin.

R.C.S. Luxembourg B 111.601.

Il résulte d'une cession de parts en date du 30.04.2010, que la répartition du capital social est dorénavant la suivante: Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUDIER Christian, né à Casablanca (Maroc), le 02.01.1960, demeurant à L-2135 Luxembourg,

10, rue Fond Saint Martin: 500 parts

TOTAL: 500 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.05.2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010059704/17.

(100074167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

The European Fund For Southeast Europe S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 114.452.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 5 mai 2010 à 14 heures dans les locaux de Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg

L'Assemblée a approuvé la ré-élection de

- Monsieur Marc Schublin, 96, boulevard Konrad Adenauer, L-2968 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

- Monsieur Klaas Bleeker, Reijnier Vinkeleskade 75, NL-1071SZ Amsterdam, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

- Monsieur Klaus Glaubitt, 5-9, Palmengartenstrasse, D-60325 Frankfurt am Main, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

- Monsieur Michael Neumayr, Kratochwjlestrasse 12/1/21.2, A-1220 Vienna, Austria en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

- Madame Monika Beck, 5-9, Palmengartenstrasse, D-60325 Frankfurt am Main en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

- Monsieur Franz Josef Flosbach, 40, Belvederestrasse, D-50933 Köln, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

- Monsieur Dominik Ziller, 139, Adenauerstrasse, D-53113 Bonn, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

- Monsieur Aftab Ahmed, 2304-S, Williard Avenue 4515, USA-20815 Chevy Chase, Maryland en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

- Monsieur Christoph Achini, 11, Bubenberplatz, CH-3010 Bern en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

L'Assemblée a approuvé la ré-élection des Auditeurs Ernst & Young, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach en tant que Réviseur d'Entreprise pour l'année débutant le 1^{er} janvier 2010 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur les comptes annuels se terminant le 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2010.

Pour le compte de THE EUROPEAN FUND FOR SOUTHEAST EUROPE SA, SICAV-SIF

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Laurence KREICHER

Référence de publication: 2010078475/37.

(100071275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

FW Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 76.483.125,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.939.

Par résolution signée en date du 18 mai 2010, les associés ont décidé de nommer Kevin Hagan avec adresse professionnelle à Perryville Corporate Park, NJ 08809-4000 Clinton, Etats-Unis, au mandat de gérant de la classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010059725/13.

(100074161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

CP-BK Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 60.539.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 26 mai 2010 à 11.00 heures au siège social

I. L'Assemblée Générale décide de nommer comme administrateurs pour une durée d'un an les personnes suivantes:

- Monsieur Jean-Christophe Vanhuysse, Administrateur

- Monsieur Ivo Eelen, Administrateur

- Monsieur Pierre Colle, Administrateur

- Monsieur Bernard Le Bras, Administrateur

- Monsieur Hervé Bernard, Administrateur, demeurant au 62, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social 2010

2. L'Assemblée nomme Deloitte S.A. comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010059710/22.

(100074174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

IH International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.797.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 19 février 2010, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Xavier Pauwels avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Directeur de classe A avec effet immédiat

2. acceptation de la démission de Philippe Leclercq avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Directeur de classe A avec effet immédiat

3. acceptation de la démission de James Yates avec adresse professionnelle au 5, Brettenhaam House, WC2E 7EN Londres, Royaume-Uni, de son mandat de Directeur de classe A avec effet immédiat

4. nomination de Catherine Dessoy avec adresse professionnelle au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, au mandat de Directeur de classe A avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010059732/20.

(100074163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Delima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.331.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 2010 à 09.00 heures

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Delima S.A., tenue en date du 10 mai 2010 que:

Il a été décidé d'accepter la démission de Mme Pengiran Siti Awa Pengiran Bakar de sa fonction de administrateur de la société, avec effet immédiat.

Il a été décidé d'accepter la nomination de Mr. Khairuddin bin Haji Abd Hamid, né le 22/02/1966 à Brunei Darassalam, résidant à NO 1 SPG 74-59-14 KG Mata-Mata, JLN Gadong, BE 1718 Negara Brunei Darassalam, en qualité d'administrateur de la société avec effet au 10 mai 2010.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010059711/21.

(100074388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 139.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 82.355.

Par résolution signée en date du 18 mai 2010, l'associé unique a décidé de nommer Kevin Hagan avec adresse professionnelle à Perryville Corporate Park, NJ 08809-4000 Clinton, Etats-Unis, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010059719/13.

(100074162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Trican Well Service Ltd., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 153.136.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE

Le dépôt et enregistrement auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, de la succursale luxembourgeoise (la "Succursale") de la société Trican Well Service Ltd. (la "Société") constituée sous le droit de la Province d'Alberta au Canada, ont été requis tel que repris ci-après:

Les caractéristiques de la Succursale sont les suivantes:

1- L'adresse de la Succursale est: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

2- Les activités de la Succursale seront d'assurer la détention et la gestion journalière d'actions et de tous autres titres ainsi qu'un portefeuille de prêts qui sera alloué par la Société à la Succursale. Ces activités incluront le financement à des sociétés du groupe ainsi que toutes les activités qui peuvent s'y rattacher. Les activités de la Succursale incluront également, mais sans y être limitées, la gestion de fonds excédentaires reçus par le biais d'investissements sous forme de dépôts, de fonds ou d'autres actifs financiers, le contrôle de la réception du paiement d'intérêts émanant des emprunteurs, ainsi que l'organisation du recouvrement des frais de procédure et des pénalités rédues en cas de paiements tardifs.

3- La Société est enregistrée auprès du Registre de Commerce de la Province d'Alberta sous le numéro 20813066.

4- L'objet social de la Société est la fourniture d'une gamme complète de produits spécialisés, d'équipements et de services utilisés pour l'exploration et le développement de réserves pétrolières et gazières.

5- Le capital social de la Société est égal à CAD 1,718,240,689.- au 18 mai 2010.

6- La dénomination sociale de la Société est Trican Well Service Ltd. et sa forme est une "Publicly Traded Company". La dénomination de la Succursale est Trican Well Service Ltd., Luxembourg Branch.

7- Les personnes ayant pouvoir d'engager individuellement la Société sont les suivantes:

Monsieur G. Allen Brooks, né le 15 décembre 1945 à Stamford, Connecticut, USA, demeurant professionnellement à 2900, 645 - 7th Avenue S.W., Calgary, AB Canada T2P 4G8;

Monsieur Kenneth M. Bagan, né le 14 août 1950 à Ethelbert, Manitoba, Canada, demeurant professionnellement à 2900, 645 - 7th Avenue S.W., Calgary, AB Canada T2P 4G8;

Monsieur Murray L. Cobbe, né le 19 juillet 1949 à Carman, Manitoba, Canada, demeurant professionnellement à 2900, 645 - 7th Avenue S.W., Calgary, AB Canada T2P 4G8;

Monsieur Dale M. Dusterhoft né le 17 octobre 1960 à Edmonton, Alberta, Canada, demeurant professionnellement à 2900, 645 - 7th Avenue S.W., Calgary, AB Canada T2P 4G8;

Monsieur Donald R. Luft, né le 25 novembre 1954 à Calgary, Alberta, Canada, demeurant professionnellement à 2900, 645 - 7th Avenue S.W., Calgary, AB Canada T2P 4G8;

Monsieur Kevin L. Nugent, né le 1^{er} décembre 1965 à Regina, Saskatchewan, Canada, demeurant professionnellement à 645 - 7th Avenue S.W., Calgary, AB Canada T2P 4G8;

Monsieur Douglas F. Robinson, né le 18 janvier 1947 à Trail, British Columbia, demeurant professionnellement à 2900, 645 - 7th Avenue S.W., Calgary, AB Canada T2P 4G8;

Mr. Gary L. Warren, né le 27 novembre, 1949 à Seminole, Texas, USA, demeurant professionnellement à 2900, 645 - 7th Avenue S.W., Calgary, AB Canada T2P 4G8;

Monsieur Michael A. Baldwin, né le 22 février 1970 à Edmonton, Alberta, Canada, demeurant professionnellement à 2900, 645 - 7th Avenue S.W., Calgary, AB Canada T2P 4G8;

Madame Bonita M. Croft, née le 15 juillet 1966 à St. John's, Newfoundland, Canada, demeurant professionnellement à 2900, 645 - 7th Avenue S.W., Calgary, AB Canada T2P 4G8;

Monsieur Robert J. Cox, né le 20 janvier 1959 à Edmonton, Alberta, Canada, demeurant professionnellement à 2900, 645 - 7th Avenue S.W., Calgary, AB Canada T2P 4G8;

Monsieur David L. Charlton, né le 9 avril 1958 à High River, Alberta, Canada, demeurant professionnellement à 2900, 645 - 7th Avenue S.W., Calgary, AB Canada T2P 4G8;

Monsieur Michael G. Kelly, né le 28 avril 1963 à Edmonton, Alberta, Canada, demeurant professionnellement à 2900, 645 - 7th Avenue S.W., Calgary, AB Canada T2P 4G8;

Monsieur Steven J. Redmond, né le 21 décembre 1954 à Ottawa, Ontario, Canada, demeurant professionnellement à 2900, 645 - 7th Avenue S.W., Calgary, AB Canada T2P 4G8.

8- La personne ayant pouvoir d'engager individuellement la Succursale à compter du 19 mai 2010 pour une durée indéterminée est Madame Irina Hörner née le 25 octobre 1980 à Karaganda, Kazakhstan, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Pour Trican Well Service Ltd., Luxembourg Branch

Emmanuel Réveillaud

Articles of Amalgamation For TRICAN WELL SERVICE LTD.

Classes of Shares: SEE SCHEDULE "A" ATTACHED HERETO

Number of Directors:

Maximum Number of Directors: 10

Minimum Number of Directors: 3

Restrictions on Business To: NONE

Restrictions on Business From: NONE

Restrictions on Share Transfers: NONE

Other Rules or Provisions: SEE SCHEDULE "B" ATTACHED HERETO

Registration Authorized By: GARY R. BUGEAUD, SOLICITOR

SCHEDULE "A"

The Corporation shall be authorized to issue an unlimited number of Common Shares and an unlimited number of Preferred Shares.

Common Shares

The rights, privileges, restrictions and conditions attaching to the Common Shares shall be as follows:

(a) The holders of Common Shares shall be entitled to receive notice of and to attend and vote at all meetings of shareholders of the Corporation except meetings of the holders of another class of shares. Each Common Share shall entitle the holder thereof to one vote.

(b) Subject to the preferences accorded to the holders of the Preferred Shares, the holders of Common Shares shall be entitled to receive such dividends as may be declared thereon by the Board of Directors of the Corporation from time to time.

(c) In the event of the liquidation, dissolution or winding-up of the Corporation, whether voluntary or involuntary, the holders of Common Shares shall be entitled to receive pro rata all of the assets remaining for distribution after the payment to the holders of the Preferred Shares, in accordance with the preference or liquidation, dissolution or winding-up accorded to the holders of the Preferred Shares.

Preferred Shares

The Preferred Shares shall, as a class, have the following rights, privileges, restrictions and conditions:

(a) The Board of Directors of the Corporation may at any time and from time to time issue the Preferred Shares in one or more series, each series to consist of such number of shares as may, before the issuance thereof, be determined by the Board of Directors.

(b) The Board of Directors of the Corporation may (subject to as hereinafter provided) from time to time fix, before issuance, the designation, rights, privileges, restrictions and conditions attaching to each series of Preferred Shares including, without limiting the generality of the foregoing, the amount, if any, specified as being payable preferentially to such series on a distribution of capital of the Corporation; the extent, if any, of further participation in a distribution of capital; voting rights, if any; and dividend rights (including whether such dividends be preferential, or cumulative or non-cumulative), if any.

(c) In the event of the liquidation, dissolution or winding-up of the Corporation, whether voluntary or involuntary, the holders of each series of Preferred Shares shall be entitled, in priority to the holders of Common Shares and any other shares of the Corporation ranking junior to the Preferred Shares on a distribution of capital, to be paid rateably with the holders of each other series of Preferred Shares the amount, if any, specified as being payable preferentially to the holders of such series on a distribution of capital of the Corporation.

(d) The holders of each series of Preferred Shares shall be entitled, in priority to the holders of Common Shares and any other shares of the Corporation ranking junior to the Preferred Shares with respect to the payment of cumulative dividends, to be paid rateably with the holders of each other series of Preferred Shares, the amount of cumulative dividends, if any, specified as being payable preferentially to the holders of such series.

SCHEDULE "B"

The Directors may, between annual general meetings, appoint one or more additional directors of the Corporation to serve until the next annual general meeting, but the number of additional directors shall not at any time exceed 1/3 of the number of directors who held office at the expiration of the last annual meeting of the Corporation.

Amalgamation - Registration Statement

Service Request Number: 851581

Alberta Corporation Type: Named Alberta Corporation

Legal Entity Name: TRICAN WELL SERVICE LTD.

French Equivalent Name:

Nuans Report Number:

Nuans Report Date:

French Name Nuans Report Number:

French Name Nuans Report Date:

REGISTERED ADDRESS

Street: 1400, 350 - 7TH AVENUE S.W.

Legal Description:

City: CALGARY

Province: ALBERTA

Postal Code: T2P 3N9

RECORDS ADDRESS

Street: 1400, 350 - 7TH AVENUE S.W.

Legal Description:

City: CALGARY

Province: ALBERTA

Postal Code: T2P 3N9

ADDRESS FOR SERVICE BY MAIL

Post Office Box:

City:

Province:

Postal Code:

Internet Mail ID:

Classes Of Shares and any

Maximum Number(within each class): SEE SCHEDULE "A" ATTACHED HERETO

Restrictions On Share Transfers: NONE

Minimum Number Of Directors: 3

Maximum Number Of Directors: 10

Restrictions On Business To: NONE

Restrictions On Business From: NONE

Other Provisions: SEE SCHEDULE "B" ATTACHED HERETO

Professional Endorsement Provided:

Directors Issue Shares In Series:

Future Dating Required:

Registration Date: 1999/01/01

Corporate Access Number

202168589	Legal Entity Name	TRICAN WELL SERVICE LTD.
205874548		SUPERIOR OIL WELL CEMENTERS INC.

Attachments

Attachment Type	Microfilm Bar Code	Date Recorded
Statutory Declaration	10000498000272491	1999/01/01
Share Capital	ELECTRONIC	1999/01/01
Other Rules or Provisions	ELECTRONIC	1999/01/01

Registration Authorized By: GARY R. BUGEAUD, SOLICITOR

BUSINESS CORPORATIONS ACT (SECTION 179) - FORM 9

ARTICLES OF AMALGAMATION

ALBERTA REGISTRIES

1. NAME OF AMALGAMATED CORPORATION

TRICAN WELL SERVICE LTD.

2. CORPORATE ACCESS NO.

3. THE CLASSES AND ANY MAXIMUM NUMBER OF SHARES THAT THE CORPORATION IS AUTHORIZED TO ISSUE.

See Schedule "A" attached hereto.

4. RESTRICTIONS IF ANY ON SHARE TRANSFERS.

None.

5. NUMBER (OR MINIMUM AND MAXIMUM NUMBER) OF DIRECTORS.

Minimum three (3) - Maximum ten (10).

6. RESTRICTIONS IF ANY ON BUSINESS THE CORPORATION MAY CARRY ON.

None.

7. OTHER PROVISIONS IF ANY.

See Schedule "B" attached hereto.

8. NAME OF AMALGAMATING CORPORATIONS. - CORPORATE ACCESS NO.

TRICAN WELL SERVICE LTD. - 202168589

SUPERIOR OIL WELL CEMENTERS INC. - 205874548

9. DATE: JAN 01 1999. SIGNATURE: Signature. TITLE: Director

For Departmental Use Only:

F:/053280/0001/CR P001.P9

Filed:

BURNET DUCKWORTH & PALMER

JAN 01 1999

Signature

SCHEDULE "A"

The Corporation shall be authorized to issue an unlimited number of Common Shares and an unlimited number of Preferred Shares.

Common Shares

The rights, privileges, restrictions and conditions attaching to the Common Shares shall be as follows:

(a) The holders of Common Shares shall be entitled to receive notice of and to attend and vote at all meetings of shareholders of the Corporation except meetings of the holders of another class of shares. Each Common Share shall entitle the holder thereof to one vote.

(b) Subject to the preferences accorded to the holders of the Preferred Shares, the holders of Common Shares shall be entitled to receive such dividends as may be declared thereon by the Board of Directors of the Corporation from time to time.

(c) In the event of the liquidation, dissolution or winding-up of the Corporation, whether voluntary or involuntary, the holders of Common Shares shall be entitled to receive pro rata all of the assets remaining for distribution after the payment to the holders of the Preferred Shares, in accordance with the preference or liquidation, dissolution or winding-up accorded to the holders of the Preferred Shares.

Preferred Shares

The Preferred Shares shall, as a class, have the following rights, privileges, restrictions and conditions:

(a) The Board of Directors of the Corporation may at any time and from time to time issue the Preferred Shares in one or more series, each series to consist of such number of shares as may, before the issuance thereof, be determined by the Board of Directors.

(b) The Board of Directors of the Corporation may (subject to as hereinafter provided) from time to time fix, before issuance, the designation, rights, privileges, restrictions and conditions attaching to each series of Preferred Shares including, without limiting the generality of the foregoing, the amount, if any, specified as being payable preferentially to such series on a distribution of capital of the Corporation; the extent, if any, of further participation in a distribution of capital; voting rights, if any; and dividend rights (including whether such dividends be preferential, or cumulative or non-cumulative), if any.

(c) In the event of the liquidation, dissolution or winding-up of the Corporation, whether voluntary or involuntary, the holders of each series of Preferred Shares shall be entitled, in priority to the holders of Common Shares and any

other shares of the Corporation ranking junior to the Preferred Shares on a distribution of capital, to be paid rateably with the holders of each other series of Preferred Shares the amount, if any, specified as being payable preferentially to the holders of such series on a distribution of capital of the Corporation.

(d) The holders of each series of Preferred Shares shall be entitled, in priority to the holders of Common Shares and any other shares of the Corporation ranking junior to the Preferred Shares with respect to the payment of cumulative dividends, to be paid rateably with the holders of each other series of Preferred Shares, the amount of cumulative dividends, if any, specified as being payable preferentially to the holders of such series.

F:/053280/0001/CRP002.SCH

SCHEDULE "B"

The Directors may, between annual general meetings, appoint one or more additional directors of the Corporation to serve until the next annual general meeting, but the number of additional directors shall not at any time exceed 1/3 of the number of directors who held office at the expiration of the last annual meeting of the Corporation.

F:/053280/0001/CRP004.SCH

STATUTORY DECLARATION

CANADA PROVINCE OF ALBERTA WIT:

IN THE MATTER OF the Business Corporations Act (Alberta) AND IN THE MATTER OF the Amalgamation of TRICAN WELL SERVICE LTD. and SUPERIOR OIL WELL CEMENTERS INC.

I, Gary R. Bugeaud, of the City of Calgary, in the Province of Alberta, do solemnly declare that:

1. I am a proposed director of TRICAN WELL SERVICE LTD., the amalgamated corporation resulting from the amalgamation of TRICAN WELL SERVICE LTD. and SUPERIOR OILWELL CEMENTERS INC. (hereinafter called the "Amalgamated Corporation") and as such have personal knowledge of the matters herein declared to.

2. I have conducted such examinations of the books and records of the Amalgamated Corporation and have made such inquiries and investigations as are necessary to enable me to make this declaration.

3. There are reasonable grounds for believing that:

- a. the Amalgamated Corporation will be able to pay its liabilities as they become due;
- b. the realizable value of the Amalgamated Corporation's assets will not be less than the aggregate of its liabilities and stated capital of all classes.

4. There are reasonable grounds for believing that no creditor will be prejudiced by the amalgamation.

AND I MAKE THIS SOLEMN DECLARATION conscientiously believing the same to be true and knowing that it is of the same force and effect as if made under oath and by virtue of the Canada Evidence Act.

GARY R. BUGEAUD.

DECLARED before me at the City of Calgary, in the Province of Alberta, this 22 day of December, 1998

Signature

A Commissioner for Oaths in and for the Province of Alberta

Signature

Signature

F:/053280/0001/CRP005.STA

Référence de publication: 2010078452/249.

(100071080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

EIFEL - HAUS, Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 18.154.

Auszug der Beschlüsse der Ordentlichen Generalversammlung vom 26. Mai 2010

Im Jahre 2010, am 26. Mai sind die Gesellschafter der EIFEL-HAUS, Luxembourg S.A. in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse angenommen:

Da die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern von:

- Herrn Alois Peters, Bauunternehmer, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4,
- Frau Heike Seis, Geschäftsfrau, Ehegattin von Herrn Alois Peters, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse

4,

- Herrn Jörg Peters, Maurermeister, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4
- Herrn Markus Peters, Privatangestellter, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, 2, Hauptstrasse,

- Herrn Nikolaus Mayer, Privatangestellter, wohnhaft in D-54636 Sölm/Bitburg, 6, Denkmalstrasse 2010 abgelaufen sind, beschliesst die Generalversammlung diese für sechs Jahre zu erneuern, das heisst bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Da das Mandat des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds von:

- Herrn Alois Peters, Bauunternehmer, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4, abgelaufen ist, wird dieses für sechs Jahre erneuert, das heisst bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Zudem wird Herrn Alois Peters, Bauunternehmer, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4, für sechs Jahre zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats bestellt d.h. bis zur ordentlichen Generalversammlung vom Jahre 2016.

Desweiteren, da das Mandat des Aufsichtskommissars:

- GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. (anc. Lux-Audit Revision S.à.r.l.) mit Sitz in L-8308 Capellen, 83, Pafebruch (H.R. Luxemburg B 43.298)

abgelaufen ist, wird es für 6 Jahre, d.h. bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016 erneuert.

Luxemburg, den 26. Mai 2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010059714/30.

(100074530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

IMMO Gérance Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.510.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 11 mai 2010

Il résulte dudit procès-verbal:

la reconduction des mandats de Monsieur Roland DE CILLIA, né le 16 mars 1968 à Luxembourg, comme administrateur résidant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, de Monsieur Jean-Marie BODEN, né le 14 juin 1954 à Luxembourg, comme administrateur résidant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, ainsi que de Monsieur Romain WAGNER, né le 26 juin 1967 à Esch-Alzette, comme administrateur résidant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale qui aura lieu en 2015,

la nomination de Monsieur Jeannot DIDERRICH, né le 27 mars 1973 à Ettelbruck, comme administrateur résidant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L1140 Luxembourg, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale qui aura lieu en 2015,

la démission de Monsieur Jean-Marie BODEN, né le 14 juin 1954 à Luxembourg, comme administrateur-délégué de la société,

la reconduction du mandat de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL dont le siège social se trouve au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale qui aura lieu en 2015.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010060419/24.

(100074606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Erei SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 115.034.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 23 avril 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Catégorie A:

- Monsieur Amedeo CLAVARINO
- Monsieur Carlo SCRIBANI ROSSI

Catégorie B:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE

- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme
Un administrateur

Référence de publication: 2010059715/23.

(100074332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Absolute Ventures S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.345.

In the year two thousand and ten.

On the twenty-seventh of May.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the "société en commandite par actions" ABSOLUTE VENTURES S.C.A. (the Company), having its registered office with the Luxembourg Trade and Companies' office under the number B 87.345 (NIN 2002 2300 114),

incorporated pursuant to a deed of notary André SCHWACHTGEN, residing in Luxembourg, on May 6, 2002, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1124 of 25 July 2002, the articles of incorporation of which have been amended as follows:

- by deed of the prenamed notary André SCHWACHTGEN on December 23, 2002, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 167 of February 17, 2003;
- by deed of the undersigned notary on July 25, 2003, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 897 of September 2, 2003;
- by deed of the undersigned notary on November 5, 2003, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1298 of December 5, 2003;
- by deed of the undersigned notary on December 10, 2003, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 65 of January 17, 2004,
- by deed of the undersigned notary on May 14, 2004, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 720 of July 13, 2004,
- by deed of the undersigned notary on December 28, 2004, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 332 of April 14, 2005,
- by deed of the undersigned notary on November 28, 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 497 of March 8, 2006,
- by deed of the undersigned notary on September 15, 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 2211 of November 25, 2006,
- by deed of the undersigned notary on November 22, 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1183 of June 16, 2007,
- by deed of the undersigned notary on March 15, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1227 of June 21, 2007,
- by deed of the undersigned notary on July 4, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1936 of September 10, 2007,
- by deed of the undersigned notary on July 7, 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 2566 of October 21, 2008,
- by deed of the undersigned notary on July 7, 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 2581 of October 22, 2008,
- by deed of the undersigned notary on July 7, 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 2615 of October 25, 2008,
- by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, on December 19, 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 297 of February 11, 2009;
- by deed of the undersigned notary on December 31st, 2009, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 306 of February 11, 2010.

The corporate capital is set at three hundred fifty thousand five hundred twelve Euro (€ 350.512.-), divided into one hundred seventy-five thousand two hundred fifty-six (175.256) shares, comprising:

i) twenty-one thousand two hundred fifty-six (21.256) Redeemable Shares having a par value of two Euro (€ 2.-) each («A shares»);

ii) seventy-seven thousand (77.000) Ordinary Shares having a par value of two Euro (€ 2.-) each («B shares»);

iii) seventy-seven thousand (77.000) Shares having a par value of two Euro (€ 2.-) each, allocated to the Unlimited Shareholder («C Shares»).

The meeting is presided by Mr. Ivo KUSTURA, master in law, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

who appoints as secretary Mrs. Catherine PEUTEMAN, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Cécile CAMODECA, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. That all the shareholders have been convened to the present extraordinary general meeting by registered mail dated on the 12th of May 2010.

A copy of these letters, being initialed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

III. As appears from the said attendance list:

- that from the twenty-one thousand two hundred fifty-six (21.256) class A shares, fifteen thousand one hundred eighty-four (15.184) shares are present or represented at the extraordinary general meeting;

- that from the seventy-seven thousand (77.000) class B shares, fifty-five thousand (55.000) shares are present or represented at the extraordinary general meeting;

- that from the seventy-seven thousand (77.000) class C shares, seventy-seven thousand (77.000) shares are present or represented at the extraordinary general meeting;

According to articles 67, 67-1 and 68 of the companies law, the present meeting is regularly constituted, so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

The agenda of the meeting is as follows:

- Decision to change the duration of the Company and therefore to amend the first sentence of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Duration (first sentence). Subject as provided herein, the Company is established for a period expiring on 31st December 2011.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Unique resolution

The meeting decides to change the duration of the Company and therefore to amend the first sentence of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Duration (first sentence). Subject as provided herein, the Company is established for a period expiring on 31st December 2011.

As nothing remains on the agenda, the president called the meeting closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions ABSOLUTE VENTURES S.C.A. (la Société), avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 87.345 (NIN 2002 2300 114),

constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN de résidence à Luxembourg, le 6 mai 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1124 du 25 juillet 2002, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire SCHWACHTGEN en date du 23 décembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 167 du 17 février 2003;
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juillet 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 897 du 2 septembre 2003,
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 novembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1298 du 5 décembre 2003,
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 décembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 65 du 17 janvier 2004,
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mai 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 720 du 13 juillet 2004,
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 332 du 14 avril 2005,
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 497 du 8 mars 2006,
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 septembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2211 du 25 novembre 2006,
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 novembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1183 du 16 juin 2007;
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 mars 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1227 du 21 juin 2007;
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1936 du 10 septembre 2007,
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 juillet 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2566 du 21 octobre 2008;
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 juillet 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2581 du 22 octobre 2008;
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 juillet 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2615 du 25 octobre 2008;
- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 19 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 297 du 11 février 2009;
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 décembre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 306 du 11 février 2010.

Le capital social est fixé à trois cent cinquante mille cinq cent douze Euros (€ 350.512.-), divisé en cent soixante-quinze mille deux cent cinquante-six (175.256) actions, comprenant:

- i) vingt et un mille deux cent cinquante-six (21.256) Actions Rachetables d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2.-) chacune («Actions A»);
- ii) soixante-dix-sept mille (77.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2.-) chacune («Actions B»);
- iii) soixante-dix-sept mille (77.000) Actions d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2.-) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions C»).

La séance est présidée par Monsieur Ivo KUSTURA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

qui désigne comme secrétaire Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cécile CAMODECA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que tous les actionnaires ont été convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire par lettres recommandées datées du 12 mai 2010.

Une copie de ces lettres, après avoir été signées "ne varietur" par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il apparaît de cette liste de présence que:

- des vingt et un mille deux cent cinquante-six (21.256) actions de Catégorie A, quinze mille cent quatre-vingt-quatre (15.184) actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire;
- des soixante-dix-sept mille (77.000) actions de Catégorie B, cinquante-cinq mille (55.000) actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire;
- des soixante-dix-sept mille (77.000) actions de Catégorie C, soixante-dix-sept mille (77.000) actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire;

Conformément aux articles 67, 67-1 et 68 de la loi sur les sociétés commerciales, la présente assemblée est valablement constituée, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

L'ordre du jour est conçu comme suit:

Décision de modifier la durée de la Société et par conséquent de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Durée (première phrase). Sous réserve de ce qui est prévu dans les présents Statuts, la Société est constituée pour une période se terminant le 31 décembre 2011.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier la durée de la Société et par conséquent de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Durée (première phrase). Sous réserve de ce qui est prévu dans les présents Statuts, la Société est constituée pour une période se terminant le 31 décembre 2011.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. PEUTEMAN, C. CAMODECA, I. KUSTURA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 1^{er} juin 2010. Relation: ECH/2010/742. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 juin 2010.

Référence de publication: 2010063571/193.

(100078764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

FW Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 111.025.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.941.

Par résolution signée en date du 18 mai 2010, l'associé unique a décidé de nommer Kevin Hagan avec adresse professionnelle à Perryville Corporate Park, NJ 08809-4000 Clinton, Etats-Unis, au mandat de gérant classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010059724/13.

(100074160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Ginge - Kerr - Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 12, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 47.437.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société extraordinairement en date du 18 mai 2010 à 18.30 heures

L'assemblée générale révoque avec effet immédiat le mandat d'administrateur de Monsieur Alain COLLARD, demeurant à F – 51110 Lavannes, 4, Chemin du Poteau.

L'assemblée générale nomme comme nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2013, Monsieur Fernand DICHTER, né à Esch sur Alzette (L) le 22.02.1940, demeurant à L – 4033 Esch sur Alzette, 26, Rue Nicolas Bieber.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010059727/15.

(100074351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

**Lègère Hotel Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Inn Side Hotel (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-5365 Münsbach, 11, Zone d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 48.884.

—
Aus den Beschlussfassungen des Verwaltungsrats der Gesellschaft vom 20. Mai 2010 geht hervor, dass die Gesellschaft am 20. Mai 2010 mit Wirkung zum 28. Mai 2010 ihren Gesellschaftssitz an folgende Adresse verlegt hat: 11, Zone d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 28. Mai 2010.

Référence de publication: 2010059741/13.

(100074072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Hutchison Whampoa Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.764.026.850,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 73.153.

—
En date du 10 mai 2010, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- l'associé Auditorium Investments 1 S.à r.l. avec siège social au 7, Rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a cédé 69 346 724 parts sociales à U.F. Investments S.à r.l. avec siège social au 7, Rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg qui les acquiert.

- l'associé Auditorium Investments 2 S.à r.l. avec siège social au 7, Rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a cédé 359 175 parts sociales à U.F. Investments S.à r.l., précité, qui les acquiert.

- l'associé Auditorium Investments 3 S.à r.l. avec siège social au 7, Rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a cédé 359 175 parts sociales à U.F. Investments S.à r.l., précité, qui les acquiert.

- l'associé Auditorium Investments 4 S.à r.l. avec siège social au 7, Rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a cédé 248 000 parts sociales à U.F. Investments S.à r.l., précité, qui les acquiert.

- l'associé Auditorium Investments 5 S.à r.l. avec siège social au 7, Rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a cédé 248 000 parts sociales à U.F. Investments S.à r.l., précité, qui les acquiert.

En conséquence, U.F. Investments S.à r.l., précité, devient l'associé unique avec 70 561 074 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010059729/23.

(100074127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

SHS Real Estate Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 139.794.

—
Auszug aus dem Rücktrittsschreiben des Herrn Hasenkamp vom 04. Februar 2010

Aus dem Rücktrittsschreiben des Herrn Hartwig Hasenkamp vom 04.02.2010 geht hervor, dass Herr Hartwig Hasenkamp, geboren am 25.01.1946 in Bremen, Deutschland, wohnhaft in 1, Westend, D-22605 Hamburg, Deutschland, mit Wirkung zum 05.02.2010 sein Amt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft niedergelegt hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. Mai 2010.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010059730/17.

(100073800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Immobilière Interfiduciaire, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 40.682.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 28 mai 2010

Interaudit est reconduit dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes au 31.12.2013.

Luxemburg, le 28 mai 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour Immobilière Interfiduciaire S.A.

BERNARD & ASSOCIES, société civile

Référence de publication: 2010059734/14.

(100074475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

IBM Services Financial Sector Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.000.000,00.**

Siège social: L-5880 Hesperange, 1, Ceinture Um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 98.800.

—
EXTRAIT

Par décision du 19 mai 2010, l'associé unique de la Société a (i) augmenté le nombre de gérants de la Société à cinq et nommé M. Frand Haunstraup, demeurant à 1, Ceinture Um Schlass, L-5880 Hespérange, en tant que gérant, et (ii) décidé de révoquer M. Bart Van den Daele, et de nommer en remplacement, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, M. Bart Windal, ayant son adresse professionnelle à 1, Ceinture Um Schlass, L-5880 Hespérange, en qualité de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 26 mai 2010.

Pour IBM Services Financial Sector Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2010059731/17.

(100074175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Immobilier Fashion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 64.704.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
ordinaire tenue le 27 mai 2010*

Résolution:

La mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Edoardo Tubia

Référence de publication: 2010059733/19.

(100074265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Firman Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.720.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 mai 2010, enregistré à Mersch, le 18 mai 2010, Relation: MER/2010/889, que les actionnaires ont à l'unanimité:

- prononcé la clôture de la liquidation de la société,

- décidé que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 mai 2010.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010059784/18.

(100074421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

IC S.A., Industrie de la Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.999.

—
Par décision du Conseil d'administration du 07.05.2010, il a été décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

Monsieur Stéphane Weyders résidant professionnellement au 32A, rue Léandre Lacroix L-1913 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010059735/15.

(100074441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

KPI Residential Property 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 112.703.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 06 février 2009 sous seing privé que:

- Mr Wolfgang Barg, 26 Düppelstr., D-24105 Kiel, Allemagne, a cédé un total de 15 parts sociales de la Société, suite:
- Les 15 parts sociales de la Société ont été transférées à BGP Management GmbH, une société responsabilité limitée de droit allemande, ayant son siège social à c/o Babcock & Brown GmbH, Maximilianstrasse 13, D-80539 Munich, Allemagne.

En conséquence, les 250 parts de la Société sont réparties comme suit:

- 15 parts sociales détenues par BGP MANAGEMENT GMBH
- 234 parts sociales détenues par BGP INVESTMENT S.à r.l.
- 1 part sociale détenue par DEUTSCHE INTERNATIONAL TRUSTEE SERVICES (C.I.) LIMITED

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 25 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010059740/20.

(100074436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Malaka International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 57.025.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
tenue au siège social de la Société le 17 mai 2010 à 10.00 heures*

L'Assemblée accepte la démission de M. Kamarowsky, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur.

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Carine Agostini, employée privée, née le 27.04.1977 à Villerupt (France), et résidant professionnellement, au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur de la société. Elle terminera le mandat de son prédécesseur à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010059749/19.

(100074218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Macquarie Strategic Storage Facilities Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 141.103.

Par résolutions signées en date du 10 mai 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de David Simon Luboff, avec adresse au 2, Elliott Street, NSW 2026 North Bondi, Australie, de son mandat de gérant de Classe A avec effet immédiat

2. Nomination de Howard Charles Higgins, avec adresse au Citypoint, 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume Uni, au mandat de gérant de Classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010059743/15.

(100074164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

LLtd 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.150,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.757.

In the year two thousand and ten, on the 17th day of May.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LLtd 1 S.à.r.l., a Luxembourg private limited company, with registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse in L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 106756, represented by Mr Robert Rountree, manager of the company, professionally residing in Paris (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Josiane Meissener, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 10 May 2010;

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the private limited company (*société à responsabilité limitée*) denominated "LLtd 2 S.à.r.l." (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106757, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, dated 14 March 2005, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 710* of 19 July 2005, whose articles of association have been amended pursuant to a deed of notary Maître Martine Schaefer, dated 12 May 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1182* of 17 June 2009 and pursuant to a deed of notary Maître Carlo Wersandt, dated 10 June 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1501* of 4 August 2009, and that it wishes to hold an extraordinary general meeting on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of USD 25,100 by an amount of USD 50 to an amount of USD 25,150 by the issuance of one new share with a nominal value of USD 50 and payment of a share premium of USD 211,179,629.62 via the contribution in kind for an amount of US \$ 211,179,679.62, by the Sole Shareholder to the Company; and

2. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the nominal share capital of the Company by USD 50.- (fifty US Dollars) from its current amount of USD 25,100.- (twenty-five thousand one hundred US Dollars) to USD 25,150.- (twenty-five thousand one hundred and fifty US Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 50.- (fifty US Dollars) and to pay a share premium of USD 211,179,629.62 (two hundred eleven million one hundred seventy-nine thousand six hundred twenty-nine United States Dollars sixty-two cent).

Subscription and Payment

The appearing party declares that it wishes to subscribe to the increase of the share capital decided sub. 1, represented by 1 (one) new share with a nominal value of USD 50.- (fifty US Dollars) and that it fully pays up such share having a nominal value of USD 50.- (fifty US Dollars), together with a share premium of USD 211,179,629.62 (two hundred eleven million one hundred seventy-nine thousand six hundred twenty-nine United States Dollars sixty-two cent) to be allocated to the premium reserve of the Company, by a contribution in kind by the Sole Shareholder of a receivable for a total aggregate amount of USD 211,179,679.62 (two hundred eleven million one hundred seventy-nine thousand six hundred seventy-nine United States Dollars sixty-two cent).

Evidence of the Contribution and its value has been given to the Notary by a copy an contribution agreement of the parties on the valuation of the contributed receivable which shows that the directors of the Company have confirmed that the value of the Contributions to be made by the Sole Shareholder is at least equal to the nominal value of the New Shares. A copy of this agreement signed by the Sole Shareholder and by the Company, certifying that they agree on the value of the Contributions, shall be annexed to this deed and shall be registered with it.

Second resolution

As a consequence of the first resolution the Sole Shareholder of the Company decides to amend article 5 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 25,150 (twenty-five thousand one hundred and fifty US Dollars) represented by 503 (five hundred and three) shares with a nominal value of USD 50 (fifty US Dollars) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately six thousand five hundred Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-septième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LLtd 1 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106757, représentée par Monsieur Robert Rountree, gérant de la société, résidant professionnellement à Paris (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Josiane Meissener, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 10 mai 2010;

ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualités en vertu desquelles elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle représente l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "LLtd 2 S.à.r.l." (la Société), ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, constituée en vertu d'un acte du notaire Me André-Jean-Joseph Schwachtgen du 14 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 710 du 19 juillet 2005, lesquels statuts ont été modifiés par acte du notaire Me Martine Schaeffer du 12 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1182 du 17 juin 2009 et par acte de Me Carlo Wersandt du 10 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1501 du 4 août 2010 et qu'elle entend tenir une assemblée générale extraordinaire sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par USD50 de son montant actuel de USD 25.100 à USD 25.150 par l'émission de 1 nouvelle part sociale d'une valeur nominale de USD50 et paiement d'une prime d'émission de USD 211.179.629,62 moyennant un apport en nature pour un montant de USD 211.179.679,62, par l'Associé Unique à la Société;

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de USD 50 (cinquante Dollars américains) pour le faire passer de son montant actuel de USD25.100 (vingt-cinq mille cent Dollars américains) à USD 25.150 (vingt-cinq mille cent cinquante Dollars américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de USD 50 (cinquante Dollars américains) et de payer une prime d'émission de USD 211.179.629,62 (deux cent onze millions cent soixante dix-neuf mille six cent vingt-neuf Dollars américains soixante-deux centimes).

Souscription et Paiement

La partie comparante déclare qu'elle désire souscrire à l'augmentation de capital décidée sub 1., représentée par 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de USD 50 et qu'elle désire libérer entièrement cette part sociale ayant une valeur nominale de USD 50 (cinquante Dollars américains), ensemble avec une prime d'émission de USD 211.179.629,62 (deux cent onze millions cent soixante dix-neuf mille six cent vingt-neuf Dollars américains soixante-deux centimes) qui doit être allouée à une réserve de la Société, par un apport en nature de l'Associé Unique d'une créance pour un montant total de USD 211.179.679,62 (deux cent onze millions cent soixante dix-neuf mille six cent soixante-dix-neuf Dollars américains soixante-deux centimes) par l'Associé Unique à la Société.

La preuve de l'Apport et de sa valeur a été donnée au Notaire par la copie d'une convention d'apport confirmant l'accord des parties sur la valorisation de la créance apportée qui montre que les gérants de la Société ont confirmé que la valeur de l'Apport fait par l'Associé Unique est au moins égale à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales. Une copie de cette convention, signée par l'Associé Unique et la Société, certifiant qu'ils marquent leur accord sur la valorisation des Apports sera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société en vue d'ajuster le montant du capital social.

L'article 5 des statuts de la Société est rédigé désormais de la façon suivante dans sa version française:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 25.150 (vingt-cinq mille cent cinquante Dollars américains) représenté par 503 (cinq cent trois) parts sociales d'une valeur nominale de USD50 (cinquante Dollars américains) chacune."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement six mille cinq cents Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. MEISSENER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2010. LAC/2010/21990. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010063683/132.

(100079235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Springwater Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 108.487.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société "SPRINGWATER HOLDINGS, S.à r.l.", reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 mai 2010, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mai 2010. Relation: EAC/2010/5809.

- que la société "SPRINGWATER HOLDINGS, S.à r.l." (la "Société"), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 108 487,

constituée suivant acte du notaire soussigné du 08 juin 2005 et publié au Mémorial C numéro 1124 du 31 octobre 2005;

se trouve à partir de la date du 18 mai 2010 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 28 avril 2010 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mai 2010.

Référence de publication: 2010059790/26.

(100074550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.
